



La Tribune
votre énergie
de l'été

Nos suggestions...

Le feu d'artifice du Tourné de balle lente Yvon «Pif» Dépatie ce soir, 22 heures, au parc Desranleau de Fleurimont.

Un tour à Granby et son célèbre jardin zoologique... en page A3

Un bain de nature dans... et autour du lac Mégantic!



Ces derniers jours, une dizaine de jeunes de l'école polyvalente Montignac ont vu la nature dans tout son éclat, au cours d'un stage qui les a menés de la montagne au lac. Hier, ils ont jeté 1000 belles truites dans le lac Mégantic. À LIRE EN PAGE A4.

TABLOÏD SPORTS

De nouveaux rois au tournoi du «Pif»



Devant des milliers de spectateurs, les porte-couleurs de La Cage aux sports de Sherbrooke ont remporté la finale de la classe locale-Desjardins en défaisant le Restaurant B.E., hier soir.

FEUX DE FORÊT A8

L'avis d'évacuation est prolongé sur la Côte-Nord



L'incendie a continué de consumer la forêt mais n'a pas progressé pour la peine, hier.

MÉTÉO A2

(186e jour de l'année)

Nuageux: 27 à 15 C
Lever du soleil: 5h04
Coucher du soleil: 20h38
Demain: pluie

La police abat un Noir par erreur

Montréal (d'après PC)

Erreur policière à Montréal: un homme de race noire abattu par un policier de la CUM, mercredi soir, n'était absolument pas impliqué dans une affaire de tentative de meurtre sur laquelle les policiers enquêtaient.

Du surcroît, la victime de 26 ans, qui a reçu une balle dans la tête, n'était pas armée.

Hier après-midi, la police de la

CUM a admis l'erreur, plusieurs heures après le coup de feu qui a presque tué Marcel François, dont les chances de survie semblent maintenant fort minces.

Toute l'affaire a débuté mardi soir lors d'une tentative de meurtre survenue à l'arrière du 6609 Avenue du Parc, à Montréal, où un jeune homme de race noire, supposée victime d'une tentative de règlement de compte reliée à la drogue, a été atteint d'un coup de feu de calibre .12 au bras en plus d'écopier d'un coup de couteau dans le cou.

Transporté à l'hôpital, il a aidé des policiers à identifier deux suspects, eux aussi de race noire.

Après avoir obtenu leur adresse dans le quartier Saint-Henri, les limiers y ont envoyé des équipes de filature mercredi pour surveiller les allées et venues.

Or, deux couples sont sortis de la maison pendant le guet des policiers. Comme il s'agissait également entre autres de deux jeunes hommes de race noire dont les descriptions correspondaient à celles des suspects recherchés, les policiers ont cru qu'ils

avaient affaire aux auteurs de la tentative de meurtre et ont fait appel au Groupe tactique pour procéder aux arrestations.

La voiture des suspects fut suivie par les policiers puis cernée quand ils furent rejoints par leurs confrères du Groupe tactique. C'est à la suite de cette manœuvre que Marcel François a été atteint.

Selon la version fournie hier par la Sûreté du Québec, chargée de l'enquête dans cette affaire délicate, les policiers ont intimé l'ordre aux qua-

tre occupants de ne pas bouger. Or, à ce moment, François se serait penché. Un des policiers du Groupe tactique croyant qu'il voulait prendre une arme, a tiré vers lui, l'atteignant à la tête. Le jeune homme est dans le coma depuis.

Ses trois compagnons ont été interrogés puis relâchés sans qu'aucune accusation ne soit portée contre eux. Et l'enquête a démontré qu'il ne s'agissait définitivement pas des suspects recherchés en rapport avec la tentative de meurtre.

Immigration: Québec gèle les quotas

Frédéric TREMBLAY Québec (PC)

Afin de respecter «le rythme d'évolution des mentalités» de la population, la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Monique Gagnon-Tremblay, a décidé de geler le nombre des nouveaux arrivants au Québec l'an prochain.

La députée-ministre du comté de Saint-François n'ouvrira davantage la porte aux immigrants que de manière très progressive en 1993 et en 1994.

C'est ce qu'a annoncé, hier à Québec, Mme Gagnon-Tremblay, expliquant que «le consensus social en faveur d'une hausse substantielle de l'immigration n'était pas suffisamment profond pour que le gouvernement hausse les niveaux (d'immigration) à un rythme beaucoup plus rapide».

C'est donc dire qu'en 1992, Québec accueillera 45 000 immigrants (même niveau qu'en 1991), et respectivement 47 000 et 49 000 en 1992 et 1993.

En agissant de la sorte, la ministre Tremblay accepte de repousser à plus loin l'un des principaux objectifs de sa nouvelle politique d'immigration, soit l'augmentation de la part québécoise de l'immigration canadienne.

Le niveau actuel d'immigrants au Québec ne permet pas de mettre un frein au déclin constant du poids démographique de la province face au reste du Canada, a admis la ministre.

Pour un meilleur accueil

Pour cela, il faudrait que le nombre de nouveaux arrivants passe à 55 000 par année, soit 10 000 de plus que maintenant.

«Une hausse substantielle des niveaux aurait permis bien sûr d'atteindre rapidement nos objectifs et de crier victoire, mais à quel prix», a insisté la ministre.

Mme Gagnon-Tremblay fait notamment observer que la situation économique difficile au Québec pourrait amener les Québécois «à percevoir les immigrants comme une menace à leur sécurité économique», et cela même si certains sondages, avance-t-elle, indiquent que l'opinion publique québécoise est en faveur d'un accroissement de l'immigration.

«Le gouvernement a fait un choix responsable. Retarder quelque peu l'atteinte de ses objectifs pour assurer un meilleur accueil aux gens qui arrivent, tant au niveau des services offerts que de l'ouverture de nos concitoyens à leur endroit, est sage», soutient la ministre.

En n'augmentant que très peu au cours des prochaines années le niveau de l'immigration au Québec, la ministre Gagnon-Tremblay ne cache pas qu'il faudra aussi plus de temps pour augmenter la proportion francophone des nouveaux arrivants.

DU BLUES AU COEUR DE LA VILLE



«Sherbrooke en blues» a pris son envol sur une très belle note, hier soir au centre-ville, avec une foule plus nombreuse que les organisateurs osaient même l'espérer. Quelque 3500 spectateurs ont foulé la «Well», fermée à la circulation automobile, pour goûter cette

musique chaude... qui collait d'ailleurs au temps. Soirée animée, mais ordonnée, au coeur de la ville. Une soirée qui rappelle les meilleurs moments du Festival des Cantons, il y a désormais plusieurs années. UN REPORTAGE DE RACHEL LUSSIER EN PAGE A3.

Le fédéral bute sur la société distincte

Pierre APRIL Québec (PC)

Les ministres fédéraux membres du Comité du Cabinet sur l'unité canadienne en sont venus à la conclusion, hier, qu'il est impossible de définir la notion de société distincte et qu'il est peut-être préférable de préciser d'abord la différence du Québec dans des pouvoirs spécifiques.

C'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et vice-président du Comité, Benoît Bouchard, qui a parlé de cette avenue à l'issue de deux jours de discussions dans la Vieille capitale.

«Il est excessivement difficile, a-t-il déclaré, de définir la société distincte autrement que dans son application au niveau des pouvoirs qu'on associe au fait d'être différent ou distinct au Québec.»

M. Bouchard a expliqué que définir cette notion toujours incomprise par ses collègues anglophones du cabinet et de l'ensemble des Canadiens,

c'était comme si on essayait de préciser ce qu'est la culture. «Ca n'existe pas, a-t-il dit, sinon dans la réalité concrète.»



Le ministre Benoît Bouchard

Pour être plus acceptable au Canada anglais, l'éventuelle proposition fédérale devrait peut-être comporter

des éléments qui concrétiseront le caractère distinct ou unique du Québec dans des secteurs précis plutôt que dans une définition.

«Il faut s'attendre, a soutenu M. Bouchard, à ce que l'application de la société distincte dans des secteurs précis va véhiculer des pouvoirs au Québec en fonction de ce caractère distinct.»

Le ministre a indiqué que pour lui, maintenant, tout est devenu une question de substance sur ce que seront les pouvoirs différents du Québec et sur ce que cela impliquera dans le reste du pays.

M. Bouchard a répété qu'il est inutile de chercher une définition de la société distincte «parce que ça ne veut rien dire».

«Tout définition n'a de valeur que dans son application, a-t-il affirmé, il faut donner des pouvoirs particuliers qui permettront au Québec d'exprimer sa distinction.»

Comme ce fut le cas la veille, les ministres présents à Québec ont été parcimonieux dans leurs commentai-

res sur l'ordre du jour de la réunion, sur les sujets abordés et la teneur des interventions autour de la table.

M. Bouchard a cependant confirmé que la journée de mercredi avait été passablement pénible.

«Hier (mercredi), a-t-il dit, c'était difficile, il y avait beaucoup de tension, on s'est dit ce qu'on avait à se dire...»

«Par ailleurs, a poursuivi le ministre, il est fondamental de comprendre que tous mes collègues (anglophones) font des efforts mais qu'on doit traverser des murs de 75 pieds de hauteur établis par des cultures différentes depuis 200 ans et cela ne se fait pas dans une journée... Il y a des cultures différentes, il y a des siècles qui nous séparent.»

De son côté, le ministre responsable des affaires constitutionnelles et président du Comité du cabinet, Joe Clark, a encore une fois déclaré qu'il est toujours possible de trouver une solution d'ici au mois de septembre, alors que le gouvernement fédéral devra présenter sa proposition.

Les danseurs croates à Drummond sont inquiets

Gérald PRINCE Drummondville

«Nous sommes très inquiets de ce qui se passe en Yougoslavie, d'autant plus que nous ne recevons que très peu d'informations.»

Hanibal Dundovic, âgé de 65 ans, est le directeur artistique de la troupe folklorique croate Lado, qui complète présentement une tournée de dix jours en sol canadien. C'est à Drummondville, au Festival mondial de folklore, que se termine le périple.

Lundi, le groupe doit se retrouver à Toronto pour prendre l'avion d'Air Canada en direction de Zagreb en Croatie, république de Yougoslavie jusqu'à la sécession, il y a quelques jours. En principe, c'est le retour bientôt, mais il ne sait pas si le voyage aura lieu à cette date ou plus tard.

«Parfois on nous dit que l'aéroport de Zagreb est fermé, parfois non, tout dépendra de ce qui se passera dans les prochains jours», ajoute M. Dundovic dans un excellent français.

Il est concerné directement par ce conflit: son fils aîné de 23 ans est réserviste et est probablement actif (il ne le sait pas) dans les affrontements qui opposent la Croatie à la Yougoslavie. D'autres personnes sont impliquées, mais sauf quelques appels téléphoniques à des parents et des amis, quelques rapports de télévision et de journaux au Canada, il ne sait pratiquement rien des événements qui bouleversent son peuple.

«Quand nous sommes partis de Zagreb, il y a dix jours, les incidents ne faisaient que commencer», ajoute-t-il, en se demandant ce qui peut être advenu des gens qu'il connaît et de la situation en général. Se peut-il que le

séjour de la troupe soit prolongé au Canada? Il ne le sait pas, tout dépendant de nombreux facteurs. Il est assuré du support des communautés croates canadiennes pour surmonter toute situation délicate.

Parmi les 44 membres de la troupe Lado, certains voudront-ils établir leur résidence au Canada? Il n'exclut pas cette éventualité, puisque plusieurs membres ont de la famille et des amis au pays. Le cas d'une jeune femme, avec ses deux enfants en bas âge, était déjà prévu: elle devait déjà s'établir à Toronto avant que les troubles ne commencent. «Nous ne sommes pas accoutumés aux conflits armés, c'est ce qui nous rend inquiets d'autant plus», laisse-t-il tomber.

D'ici là, la troupe Lado, compagnie professionnelle de folklore depuis 1949, continue ses prestations. Au Festival de folklore de Drum-



Hanibal Dundovic

mondville, qui débute aujourd'hui, pas question de laisser paraître ces inquiétudes: «Le spectacle continue: nous sommes des professionnels du folklore, vous savez; nous sommes là pour faire notre tâche», ajoute-t-il avec un large sourire.

L'actuel voyage leur a permis de donner des spectacles à Toronto, Montréal, London, Kitchener et Mississauga, en plus de Drummondville.

Même si la troupe se concentre sur le riche folklore croate, elle interprète aussi des pièces des autres parties de la Yougoslavie, comme de la Macédoine, par exemple. Les prestations de la troupe à Drummondville se terminent dimanche, comme prévu avant leur venue au Canada.

C'est un début! — A5
La Slovénie défie — C7

À 79 ans, elle est accusée de voies de fait

G. DALLAIRE et J. LEMOINE Magog

Une citoyenne de Magog âgée de 79 ans qui n'avait jamais eu maille à partir avec la justice s'est retrouvée avec deux accusations de voies de fait sur le dos.

L'une, parce qu'elle aurait serré le cou d'un gamin de sept ans, l'autre, parce qu'elle aurait joué dur avec sa fille de 46 ans, handicapée physiquement et mentalement.

Selon le sergent-détective Gilles Robinson de la police municipale de Magog, qui a mené l'enquête, l'incident qui a valu la première accusation est survenu mardi soir. La vieille dame n'aurait pas aimé que le gamin fasse le plein de son pistolet à eau à même une chantepleure placée à l'ex-

térieur de la maison de la rue St-Patrice Est qu'elle habite, et elle l'aurait mis en demeure de cesser. L'enfant n'aurait rien entendu parce qu'il parlait avec sa sœur et il aurait continué.

En colère, la dame lui aurait serré le cou avec ses mains. Peu après avoir raconté sa mésaventure à sa mère, l'enfant se serait mis à vomir, ce qui aurait incité sa mère à faire venir les policiers.

Après avoir recueilli le témoignage du gamin, les policiers se sont rendus interroger la dame. Ce faisant, ils auraient constaté que sa fille vivait dans des conditions hygiéniques déplorable. La jeune femme a été confiée au Centre local de services communautaires Alfred-DesRochers qui l'a transférée au centre hospitalier

Saint-Vincent-de-Paul pour des examens.

Devant le juge

Lors de sa comparution hier au palais de justice de Sherbrooke, la Magogoise de 79 ans a formellement nié toute l'affaire.

«Pas du tout. Je n'ai jamais fait ça de ma vie. Pas du tout», a répondu assez fort pour être entendue la femme lorsqu'on a fait part des accusations de voies de fait contre le garçonnet et sa fille.

Elle comparait devant le juge Gabriel Lassonde de la Cour du Québec, après avoir été détenue pendant une nuit, mais elle ne portait pas de menottes comme les autres prévenus.

La septuagénaire a ajouté à son avocat, Peter Downey, qu'elle était

prête à jurer son innocence; «sur le tombeau de mon mari» disait-elle.

Elle a pu reprendre sa liberté provisoire pendant la durée des procédures à condition de déménager chez un fils à Omerville, de ne pas communiquer avec les victimes alléguées et de consulter le Dr Pierre Gagné, un psychiatre-légiste.

La procureure Suzanne Ricard avait exigé un tel engagement de la part de l'inculpée, qui devra revenir devant le tribunal le 7 août.

C'est entre le 1er avril et le 3 juillet derniers que l'accusée aurait molesté sa fille handicapée.

Lors de son arrestation, la dame a d'abord été amenée au poste de police de Magog et conduite mercredi soir à la prison commune de Sherbrooke où elle a été gardée dans le

secteur de l'admission.

Elle a été transférée hier à bord d'un camion cellulaire au palais de justice, où un surveillant lui a offert un café, et elle a comparu au milieu de l'après-midi.

L'accusée a pu reprendre sa liberté aussitôt après avoir rempli des formalités d'usage.

Il est très rare dans le district que des personnes qui frisent les 80 ans comparaisent devant la cour et soient traduites comme détenues.

Les voies de fait simples, portées de façon sommaire dans ce cas-ci, sont passibles d'une peine maximale de six mois de détention ou d'une amende maximale de 2000 \$.

METEO

Montréal (PC)

Voici les prévisions météorologiques d'Environnement Canada pour la province de Québec aujourd'hui, ainsi qu'un aperçu pour demain.

Situation générale: le scénario du temps s'évalue- ra que très lentement ou cours des deux prochains jours, sur le Québec.

Une crête de haute pression centrée près de Tadoussac dominera le temps sur les régions plus à l'est au cours des deux jours. Au menu, il y aura donc un temps ensoleillé et sec pour aujourd'hui et un lent ennuagement d'ouest en est par la suite. Les températures se maintiendront près des moyennes de saison ou au-dessus.

Plus à l'ouest, l'état du ciel sera géré par une dépression qui se déplace des Grands Lacs vers l'est. Cette dépression, qui au cours des derniers jours a progressé très lentement vers nous, ennuage finalement l'ouest de la province. Un peu de pluie et des orages dispersés accompagnent ce système nuageux.

Samedi, à l'ouest de ce dernier système on prévoit de belles éclaircies. Les températures demeureront au-dessus des moyennes saisonnières durant ces deux jours.

Estrie-Beauce, Québec: ennuagement en mi-journée. Possibilité d'averses en soirée. Max.: 24 à 27. Min.: près de 15. Probabilité de précipitations: 30 p.c. Demain: nuageux avec quelques averses.

Trois-Rivières et Drummondville: nuageux avec éclaircies. Averses dispersées et risque d'orages débutant en après-midi. Max.: 23 à 25. Min.: près de 14. Vents devenant modérés. Probabilité de précipitations: 40 p.c. Demain: nuageux avec quelques averses.

Montréal: généralement nuageux avec quelques averses ou orages. Max.: 25 à 27. Min.: près de 17. Vents modérés. Probabilité de précipitations: 60 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies.

Laurentides: nuageux avec averses et risque d'orages. Max.: 22 à 24. Min.: près de 15. Vents modérés. Probabilité de précipitations: 80 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies. Possibilité d'averses.

Pontiac-Gatineau et Lièvre, Ottawa-Hull: généralement nuageux avec quelques averses ou orages. Max.: 25 à 28. Min.: près de 18. Vents modérés. Probabilité de précipitations: 70 p.c. Demain: nébulosité partielle.

Saguenay, Lac St-Jean, La Tuque, Réserve des Laurentides: ennuagement en mi-journée. Possibilité d'averses en soirée. Max.: 23 à 26. Min.: près de 16. Vents devenant modérés. Probabilité de précipitations: 30 p.c. Demain: nuageux avec averses.

Charlevoix et Rivière-du-Loup: ensoleillé suivi d'un ennuagement en fin de journée. Max.: 22 à 24. Min.: près de 16. Demain: nuageux avec éclaircies. Averses dispersées.

Vers le sud			
Acapulco	26	32	Atlantic City 22 25
Barbades	28	31	Bermudes 28 30
Brownsville	23	33	Cape Cod 16 21
Daytona Beach	26	34	Honolulu 23 32
Kingston	26	32	La Havane 24 31
Los Vegas	27	44	Los Angeles 17 22
Mexico	15	19	Miami Beach 26 33
Myrtle Beach	27	32	Nassau 25 33
Old Orchard	14	23	Orlando 27 33
Palm Springs	27	43	Reno 19 37
San Juan	28	31	Tampa 27 33
Trinidad	24	30	Virginia Beach 23 33
West Palm Beach	27	33	

INDEX

Arts:	B-5
Bandes dessinées:	C-3
Décès:	C-6
Économie:	C-1
Éditorial:	B-2
Horoscope:	C-3
Petites annonces:	C-2
Secrets:	D-9
Sports:	D-1
Vivre:	B-4

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, 21K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke
par Les Journaux Trans-Canada (1982) inc.
(division La Tribune)

ADMINISTRATION Jean-Guy Dubuc Président et éditeur	Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration
RÉDACTION Jacques Pronovost Rédacteur en chef Roch Bilodeau Chef éditorial-adjoint Denis Messier Directeur des pages sportives	Pierre-Yvon Bégin Directeur de l'information Maurice Cloutier Adjoint-chez nouvelles Stéphane Lavallée Chef de pupitre
PUBLICITÉ J. Bertin St-Amand Directeur marketing	Gilles Boisjoly Directeur des ventes
PRODUCTION Alain Pelletier Directeur de la production J. Jacques Delorme Chef des opérations	Gérard Pépin Adjoint Gaston Grenier Adjoint Benoît Côté Chef pressier
COMPTABILITÉ André Corriveau Contrôleur	Julienne Poulin Gérante du crédit
TIRAGE Pierre Dubois Directeur au tirage	André Custeau Adjoint au directeur
GÉRANTS DE DISTRICT Pierre-Alain Dion Jacques Faucher Michèle Fournier Michel Lavoie Sergé Nadeau	Claude Ouellet Gaston Pinard Jean-Charles Poulin Pierre Fournier Jocelyn Godbout
EXPÉDITION Michel Doyon Gérant	EDIFICE André Jacques Responsable

Livraison à domicile:
— Camionnets et camionnets motorisés
Prix de vente suggéré incluant
T.P.S. payée par le client \$3,45
taxe de vente du Québec 28
Coût à l'abonné \$3,71

Livraison par courrier de deuxième classe:
Enregistrement No 1539
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camionnet et camionnets motorisés: 1 an \$155,00, 6 mois \$81,00, 3 mois \$42,00, 1 mois \$22,00. Hors de notre territoire immédiat, 1 an \$210,00, 6 mois \$130,00, 3 mois \$85,00, 1 mois \$35,00. Aux États-Unis et autres pays, 1 an \$370,00, 6 mois \$210,00, 3 mois \$135,00, 1 mois \$55,00.

Ces prix excluent les taxes
"La Tribune" est socialement responsable, membre de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affilié à l'Audif Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de la Tribune.

Démenti du MENVIQ sur le nettoyage de la Magog

Le ministère a bel et bien la responsabilité d'autoriser ou non les travaux

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) a bel et bien la responsabilité d'autoriser ou d'interdire les travaux destinés à enlever les plantes aquatiques du lit de la rivière Magog.

La précision est venue du service du domaine hydrique du MENVIQ, à Montréal.

«Tout travail susceptible de modifier la qualité de l'environnement nécessite l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère», indique

le responsable de ce service, Hervé Dubé.

Le caractère «privé»

Le bureau régional du ministère avait indiqué mercredi que le MENVIQ n'avait pas à permettre ou empêcher les riverains de procéder à des travaux de nettoyage et d'enlever les plantes aquatiques du lit de la rivière Magog, puisqu'il s'agit d'une activité à caractère privé. Selon lui, la responsabilité d'autoriser ou non cette activité revenait en conséquence à la Ville.

M. Dubé estime pour sa part que

si 80 personnes décident de faire des travaux de nettoyage ou d'entretien, il ne s'agit plus d'une activité à caractère privé et que cela est susceptible de modifier la qualité de l'environnement.

«Un individu, ça peut aller, mais s'il y en a 80 qui veulent faire ça, ça mérite qu'on regarde ça de plus près», mentionne M. Dubé.

Ce dernier cite l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement qui dit que nul ne peut entreprendre une activité dans un cours d'eau susceptible de modifier la qualité de

l'environnement sans obtenir un certificat d'autorisation.

Même le guide d'intervention préparé par le bureau régional du MENVIQ à l'intention des inspecteurs municipaux stipule que les travaux effectués dans un cours d'eau par un groupe d'individus doivent être autorisés par la direction du domaine hydrique au MENVIQ.

Les temps changent

Le directeur général de la Corporation de gestion CHARMES, André Proulx, signale pour sa part que si des travaux tels le retrait des plantes

aquatiques sont effectués sur une superficie de plus de 5000 mètres carrés ou sur 300 mètres de rivage, il faut une étude d'impact.

Et face aux riverains qui demandent avec insistance de pouvoir enlever eux-mêmes les plantes aquatiques dans un cours d'eau par un groupe d'individus doivent être autorisés par la direction du domaine hydrique au MENVIQ.

«Je les invite à s'asseoir avec nous et ensemble on pourra prendre des décisions», dit-il.

«Je suis un peu déçu de la position des riverains. Il ne faudrait pas penser que la rivière n'appartient qu'aux riverains. Il y a bien des villes qui aimeraient avoir une organisation comme CHARMES pour s'occuper de leur rivière. Le dossier est clos, on pourrait être acerbe, mais il faut garder son sang-froid», a ajouté M. Custeau.

«Je suis un peu déçu de la position des riverains. Il ne faudrait pas penser que la rivière n'appartient qu'aux riverains. Il y a bien des villes qui aimeraient avoir une organisation comme CHARMES pour s'occuper de leur rivière. Le dossier est clos, on pourrait être acerbe, mais il faut garder son sang-froid», a ajouté M. Custeau.

Le Centre d'emploi pour étudiants compte 724 placements depuis le début de l'été

François PICHETTE Sherbrooke

Jusqu'à présent, le Centre a placé 724 étudiants dans des emplois qui se situaient, au niveau salarial, entre le salaire minimum et 12 \$ l'heure.

C'est là le bilan provisoire qu'a dressé Mme Martine Morin, responsable du Centre d'emploi du Canada pour étudiants à Sherbrooke. Bilan très intéressant, mais loin d'être final.

«Il est important que les étudiants sachent qu'il y a encore des offres intéressantes qui passent et qu'il en sera ainsi jusqu'au 16 août, date de la fermeture du Centre. C'est bien évident qu'il s'agit de travaux de plus courte durée, mais pour quelqu'un qui n'a pas d'emploi, c'est très intéressant.»

Ces travaux d'été se situent dans toutes sortes de domaines allant de l'animation (dans les parcs mais surtout dans les camps d'été), au secrétariat, en passant par commis-vendeur, manœuvre, journalier, peintre, etc. D'autres emplois, ponctuels ceux-là, occupent des étudiants pour quelques jours, voir quelques heures. On pense à des travaux de terrassement, tonte de pelouses et même de déménagement, qui occupent beaucoup de jeunes.

«Il est intéressant de noter que nous connaissons une pénurie de jeunes ayant leur grade de sauveteur national leur permettant de surveiller piscines et plages. Beaucoup le possèdent mais la demande est très, très forte.» Peut-être une piste pour l'été prochain!

Près de 2500 étudiants se sont inscrits cette année, mais comme le précise Mme Morin, ce n'est pas tout de s'inscrire: «Nous fonctionnons comme les Centres d'emplois réguliers, c'est-à-dire par voie d'affichage sur un tabillard. Chaque offre affiche le nom et le numéro de téléphone de l'employeur et c'est à l'étudiant de faire ses propres démarches. L'étudiant qui passe ici régulièrement a de fortes chances de se dénicher un emploi.»

Autre fait intéressant à noter: il y a eu une légère augmentation des demandes de la part des employeurs

sherbrookoises cette année. Pourrait-il s'agir de la reprise tant attendue?

Pas comme les centres sur les campus

«Les Centres d'emplois sur les campus d'universités et de collèges sont ouverts à l'année et offrent

beaucoup d'emplois réguliers à temps plein. De notre côté, si un employeur nous offre un emploi à temps plein, on le réfère à l'un de ces centres, s'il veut un jeune diplômé, ou aux Centres réguliers pour tout autre emploi à temps plein. On ne prend que les emplois d'été.»

Voilà un jeune satisfait du stage

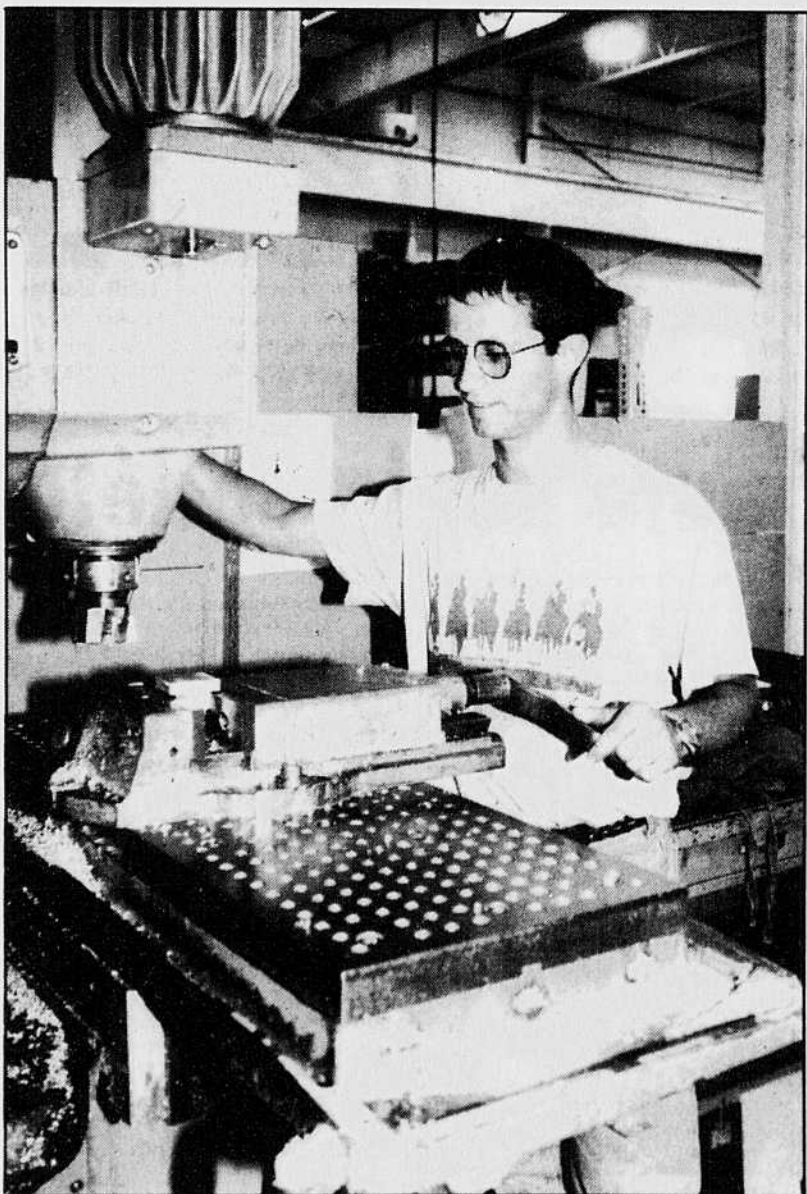


Photo La Tribune par Claude Poirin.

Sherbrooke (FP)

«Je m'attendais à passer le balai entre les machines toute la journée, mais dès mon arrivée, on m'a affecté à une machine avec un travail précis à faire, et j'ai fait ça toute la journée. Je n'ai pas eu à passer la journée; c'était très intéressant.»

Sylvain Elie, l'un des 70 étudiants à avoir participé au programme «Pleins feux sur la relève étudiante», était donc très heureux, hier en fin d'après-midi, de la journée qu'il avait passée chez Mésotech, dans le parc industriel de Sherbrooke.

Mésotech fabrique des pièces de précision pour l'industrie aérospatiale et aéronautique. Ils ont des contrats actuellement avec Pratt & Whitney ainsi qu'avec Canadair. Sylvain, lui, a terminé cette année une technique en fabrication à l'École nationale d'aérotechnique de Longueuil, une école affiliée au Collège Édouard-Montpetit.

Le programme «Pleins feux sur la relève étudiante», une initiative du Centre d'emploi du Canada pour étudiants, existe depuis maintenant 11 ans et a pour but de donner un premier contact avec le marché du travail à des élèves de niveau secondaire et collégial. Cette année, une nouveauté intervenait: placer les étudiants dans le milieu qui correspond à leur activité scolaire.

Expérience pertinente

A preuve, Sylvain en était à sa deuxième participation au programme. Mais à sa première participation, il y a deux ans, on l'avait envoyé dans un magasin de sport. «Je n'y ai pas fait grand-chose... à part l'étiquetage!»

Cette fois, Sylvain a été affecté à une fraiseuse à commande numérique à trois axes, et «je savais comment ça marche».

Une expérience pertinente?

«Bien sûr. Ce qui est drôle, c'est que j'ai fait un stage de quatre mois chez Canadair dans le cadre de mes études et je n'y ai pas fait grand-chose. J'étais ici pour une seule journée, et j'ai tout de suite été affecté à cette machine.»

A-t-il confiance en l'avenir?
«Quand je suis entré à l'école d'aérotechnique, c'est 100 pour cent des finissants qui se plaçaient dès la fin de leur cours. Cette année, c'est probablement 0 pour cent. Mais il y a de l'espoir. Chez Canadair, par exemple, on se prépare à entreprendre la production des 12 CL-215 commandés récemment par la France. Ça va créer de l'emploi chez Canadair mais aussi chez les sous-traitants, comme Mésotech par exemple. Je vais certainement leur laisser mon curriculum vitae!»

C'est avec cette fraiseuse à commande numérique que Sylvain Elie a occupé sa journée chez Mésotech. Confiant en ses moyens, il ne craint pas vraiment pour ses chances de s'intégrer au marché du travail.

Rectificatif

Dans la nouvelle parue hier relativement à la relocalisation d'une partie des effectifs du Centre des services sociaux de l'Estrie, il aurait fallu lire que le site visé, rue Dufferin, est l'ancien monastère des sœurs du Précieux-Sang et non des Filles de la Charité. Nos excuses aux communautés religieuses concernées.

LA QUOTIDIENNE

2 1 1 — 5 6 5 4

RÉSULTATS

LOTTO-QUÉBEC

Tirage du 91-07-03	GAGNANTS	LOTS
6/6	1	2 207 651,70\$
5/6+	4	165 573,80\$
5/6	249	2 127,80\$
4/6	13 611	74,60\$
3/6	260 584	10,00\$

VENTES TOTALES: 15 602 541,00\$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 300 000,00\$

PROCHAIN TIRAGE: 91-07-06

Tirage du 91-07-03	NUMÉROS	LOTS
449351	100 000 \$	
49351	1 000 \$	
9351	250 \$	
351	50 \$	
51	10 \$	
1	2 \$	

TV A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Future ligne d'Hydro-Sherbrooke: 2 tracés à l'étude

□ Un projet de 20 millions \$

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Deux corridors sont à l'étude pour la future ligne électrique de 120 kilovolts destinée à alimenter le poste qu'Hydro-Sherbrooke souhaite construire pour 1993-1994.

Un rapport préliminaire du Groupe conseil SM, dont La Tribune a obtenu copie, propose deux tracés pour ce projet de quelque 20 millions \$ qui permettra à Hydro-Sherbrooke de mieux répondre à la demande en électricité dans le centre-ville et la partie sud de son territoire.

Le premier tracé, identifié comme le «Saint-François-Galt» va de l'actuel poste Saint-François, situé près du boulevard Saint-François, jusqu'à un poste qui serait érigé près de la rue Wellington sud (passé la rue Galt ouest). Grosso modo, il longe la rivière Saint-François.

L'autre tracé, «Orford-Pacifique», propose une ligne à partir de l'actuel poste Orford, dans le parc industriel, pour se rendre via la rivière Magog au futur poste qui serait érigé au «Champs des buttes», près de la rue Pacifique.

Dans les deux cas, une variante aérienne et une variante aéro-souterraine ont été présentées. Cette dernière version est cependant plus coûteuse.

Ainsi, une ligne aérienne coûte 500 000 \$ le kilomètre à construire, tandis que pour une ligne souterraine, c'est 2,8 millions \$ le kilomètre.

Un tracé aérien Saint-François-Galt (4,2 kilomètres) coûterait 5,2 millions \$, tandis que sa version aéro-souterraine s'éleverait à 10,7 millions \$. Le tracé aérien Orford-Pacifique coûterait quant à lui 8,2 millions \$ et 9,4 millions \$ si l'option aéro-souterraine était retenue.

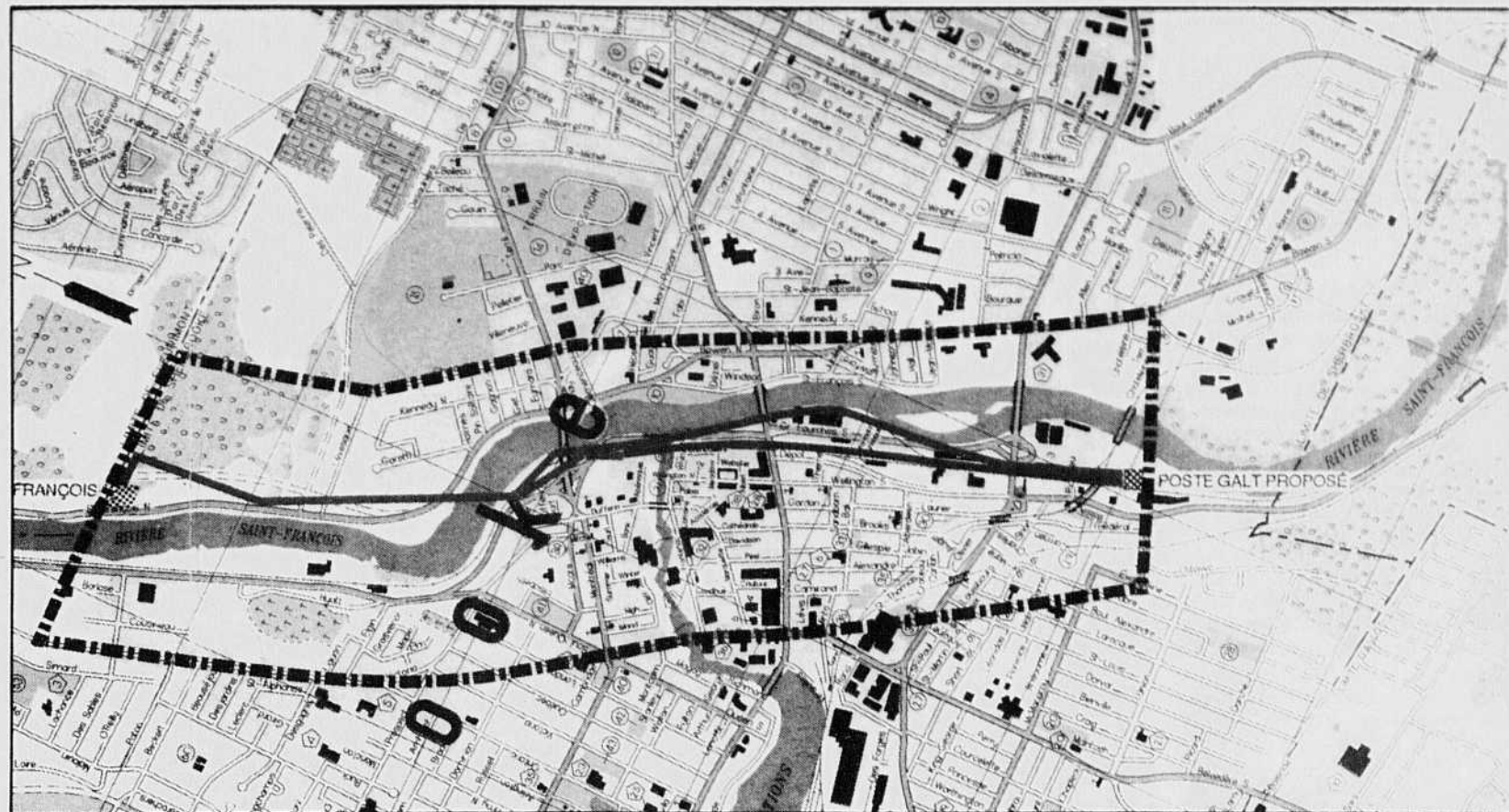
Les pylônes utilisés pour le corridor Saint-François-Galt seraient de type tubulaires compacts d'une hau-

teur moyenne de 25 mètres, tandis que ceux du corridor Orford-Pacifique (tubulaires standards) s'élevaient en moyenne à 30 mètres, en raison de la longueur des portées.

L'ensemble du projet fait l'objet de consultations auprès des services municipaux, ainsi que des ministères et organismes concernés. Une recommandation doit être présentée au conseil municipal en août prochain.

Une fois le tracé choisi, une demande de certificat d'autorisation devra être transmise au ministère de l'Environnement.

Des deux corridors à l'étude pour la nouvelle ligne de transport d'électricité à Sherbrooke, c'est le tracé Saint-François-Galt qui est jugé le moins dommageable. Il longe la rivière Saint-François, avec un poste près de Wellington sud et du chemin de fer Québec Central, selon les traits plus foncés apparaissant au centre du secteur délimité par les pointillés.



Impact jugé moindre le long de la St-François

Sherbrooke (DD)

Des deux corridors à l'étude pour la ligne de 120 kilovolts d'Hydro-Sherbrooke, le tracé aérien «Saint-François-Galt» est considéré comme le plus avantageux et le moins coûteux, indique l'«évaluation des tracés de ligne et des sites de poste».

La ligne Saint-François-Galt partirait du poste Orford, dans le parc industriel de Sherbrooke, pour longer le boulevard Saint-François et emprunter l'emprise d'une ligne de 46 kilovolts existante. Elle enjambrerait ensuite la rivière Saint-François, à la hauteur du secteur Mena'sen,

puis la rivière Magog, avant de longer la rive ouest de la Saint-François jusqu'à l'île des Soeurs.

A cet endroit, le tracé se dirige vers le site du futur poste d'alimentation Galt, situé entre les voies ferrées du Québec Central et l'usine Carnation, sur Wellington sud.

Pour ce qui est du corridor Orford-Pacifique, la ligne électrique partirait du poste Orford, dans le parc industriel de Sherbrooke, pour traverser la rue King ouest puis l'autoroute 410 non loin de l'ancienne chocolaterie Lowney. Elle longerait ensuite la voie ferrée du Canadien Pacifique et traverserait la rivière

Magog à la hauteur de la rue Don Bosco.

La ligne rejoindrait ensuite l'emprise de la voie ferrée désaffectée de la rue Roy pour traverser la rivière Magog derrière l'usine ABB et longer à nouveau la voie ferrée du CP. A la hauteur du parc Jacques Cartier, elle enjambrerait encore une fois la rivière Magog pour aboutir à l'emplacement du poste au «Champs des buttes», près de la rue Pacifique.

Selon les auteurs de l'étude, ce scénario hypothéquerait le potentiel d'aménagement du «Champs des buttes» et le plan directeur du parc Jacques-Cartier. Il aurait de plus un

impact visuel important, en plus d'impliquer l'expropriation de résidences et de nécessiter un réseau de distribution plus long et plus coûteux.

En revanche, le tracé Saint-François-Galt impliquera l'acquisition de quelques bâtiments et terrains commerciaux au centre-ville. Il exigera aussi des ententes avec les compagnies Québec Central, Canadien National et Canadien Pacifique, puisqu'une partie du tracé empiète sur des terrains adjacents aux voies ferrées.

La ligne n'implique cependant aucune expropriation de résidences pri-

viées.

Et, selon le rapport, ce tracé aérien respecterait le plan de revitalisation du centre-ville et permettra à Hydro-Sherbrooke de réaménager l'emprise après la construction.

«Au point de vue de l'environnement, le site du poste Galt est le plus avantageux: il est plus compatible avec les usages éventuellement prévisibles», lit-on dans le rapport.

Les auteurs signalent de plus que la ligne empruntera en bonne partie un tracé existant et que les pylônes compacts auront un impact visuel minime.

3500 personnes goûtent au blues sur la Well



Fort goûté des spectateurs, l'événement «Sherbrooke en blues» se poursuivra jusqu'à dimanche après-midi, au centre-ville. Le tout se clôturera par une «jam session» monstre sur la grande scène.

Sherbrooke Rachel Lussier

Il y avait quelque 3500, hier soir, à écouter battre le cœur du blues.

Un chiffre conservateur qui ne tient pas compte de l'importante rotation que l'on a pu observer tout au long de la soirée.

Elle avait fière allure, «la Well», avec ses terrasses aménagées pour l'occasion.

Et de partout, tant du côté des organisateurs que des musiciens et du public, un accord parfait: «Il était temps qu'il se passe quelque chose icitte!»

Cliché? Anne, 16 ans, vient de résumer l'ensemble des propos tenus.

A 20 h 30, rue Wellington, une clientèle plus curieuse qu'amateur s'était massée devant la grande scène extérieure, à l'extrémité de la rue Wellington Sud, pour participer à l'ouverture officielle de l'événement «Sherbrooke en blues», qui se poursuivra jusqu'en fin d'après-midi dimanche.

Finalement, on a formé un long ruban jusqu'à King tandis que se maintenait un attroupement relativement important sur Wellington Nord, où la formation de Paul Gingués, brillante, s'est fait remarquer sur la petite scène.

Des gens de tous les âges, de tous les genres, de tous les quartiers de la ville.

Vers 22 h 30, si la masse humaine a quelque peu changé de couleurs, l'esprit était le même.

Une immense fête populaire. Le désir de célébrer ensemble.

Sur la grande scène, le groupe Rock'n'blues Nasty — plus rock que blues — a réchauffé la foule, suivi par Harmonica Zeke et «The blue stars» qui ont offert une excellente performance.

A 23 h, la clientèle était invitée à entrer dans les bars de la rue Wellington ou de sa périphérie. En rotation, une dizaine de formations vouées au blues y présentent leurs spectacles.

Un service d'ordre et de sécurité discret et impeccable a été assuré par quelque 80 bénévoles, une quinzaine d'étudiants en techniques policières et 11 policiers municipaux, soit 9 de plus que la patrouille normale dans ce secteur.

Une ambiance que l'on n'avait pas connue depuis un bon moment.

«On savait qu'il y avait un manque quelque part, mais on ne s'attendait pas à un tel succès. Il ne faut plus que l'on parle de survie du centre-ville, mais de la qualité de vie au centre-ville. Avec une telle réponse du public, je peux vous dire que c'est le début d'un pétard à mèche», dit Mario «Jim» Chevalier, propriétaire du Well Pub et membre du comité «Night life», une organisation bénévole qui avec la SIDAC, la Ville de

Sherbrooke et les brasseurs Labatt, ont permis l'événement.

Rue fermée l'été?

Selon M. Chevalier, Sherbrooke accuse un sérieux retard sur les autres centres-villes et il est urgent d'y remédier.

Même son de cloche du côté de Robert Dandurand, ex-conseiller municipal, représentant Labatt.

«C'est pas compliqué, il faut fermer tout ça, embellir la rue et l'animer.»

Dans l'immédiat, il est question d'un projet «Retour scolaire» qui sera déposé à la ville en août. A moyen terme, on préconise la consécration de la rue Wellington comme rue piétonnière durant tout l'été.

Plus prudente, Guylaine Quintal, directrice générale de la SIDAC annonce tout de même que les résultats de la fin de semaine vont permettre aux responsables d'évaluer le type d'animation qu'il faudra faire l'an prochain.

«Les Sherbrookoïses veulent que le centre-ville ait une âme et ils viennent de le prouver. Revitaliser c'est bien, mais c'est l'animation qui donne à un lieu sa saveur.»

«Sherbrooke en blues» coûtera environ 100 000 \$.

60 000 \$ ont été injectés par Labatt, 18 000 par la SIDAC et 23 500 \$ ont été fournis en services par la Ville de Sherbrooke.

La Tribune vous suggère... Un tour à Granby...et au zoo

La Tribune

vos énergies de l'été



Marco FORTIER

Sherbrooke

Granby est réputée pour son zoo, mais la ville et ses environs offrent plusieurs autres activités culturelles et sportives, notamment au Parc de la Yamaska ou aux glissades d'eau à Bromont.

Le Centre du tourisme de Granby met également à la disposition du public des forfaits familiaux et de groupes, pour des séjours d'une à trois journées.

Bien sûr, la Société zoologique reste encore cette année un attrait touristique majeur. Le zoo continue d'accueillir les visiteurs, malgré la grève qui l'affecte.

La «plus grande exposition de dinosaures animés au monde» est de re-

tour jusqu'au 2 septembre. Le zoo de Granby présente aussi plus de 1200 spécimens de bêtes appartenant à près de 230 espèces différentes. Les animaux proviennent de tous les coins du monde.

Le Parc de la Yamaska, dont la vocation récréative a été proclamée en 1983 par le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, permet littéralement toutes les activités possibles sur l'eau. On y loue des embarcations (dériveurs, pédalos, canots, chaloupes et planches à voile). La baignade et le ski nautique sont également de mise.

Les activités en plein air prennent un autre sens au Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin. On y a aménagé quatre sentiers qui permettent de découvrir — les pieds bien au sec — la vie d'un marais.

La nouvelle piste cyclable de 22 kilomètres reliant Bromont, le Canton de Shefford, Granby et Waterloo figure aussi au nombre des sites préférés des amateurs de grand air.

Forfait familial

Les familles peuvent combiner les visites de tous ces lieux et d'autres encore, grâce au forfait «Séjour estival ou automnal» organisé par le Centre du tourisme de Granby. Ces forfaits remplissent 2 jours et une nuit, avec

la possibilité d'ajouter «en option» une troisième journée.

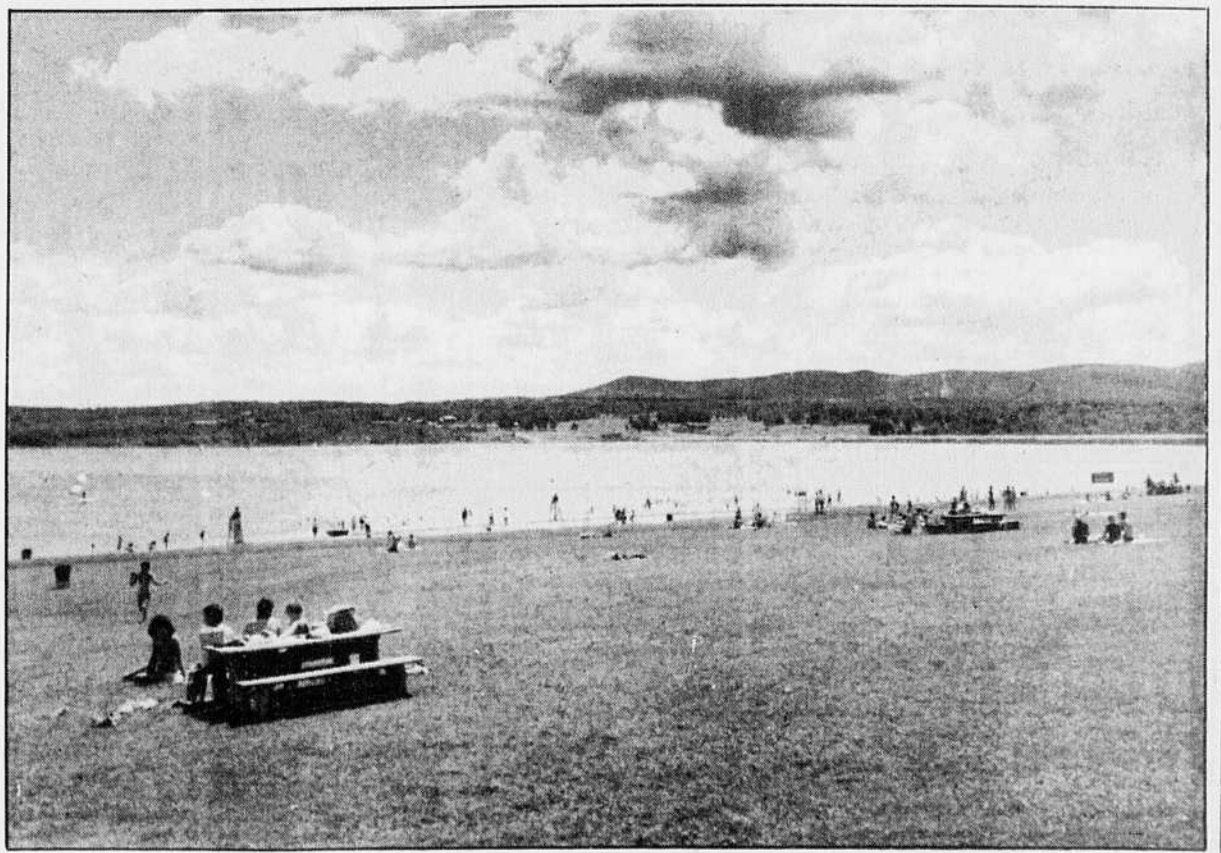
«Les familles qui y souscrivent paient moins cher que si elles achetaient ces activités séparément, parce que nous avons conclu des accords avec quelques hôteliers, entre autres», explique Chantal Gibeau, du Centre du tourisme.

Toutes les activités de ce forfait sont bien «programmées». Elles consistent, pour la première journée, en un tour de ville de Granby, «ville des parcs et fontaines». La visite aura été précédée de l'accueil à l'Hôtel de ville avec un montage audiovisuel, beignes et café inclus.

Grosse visite en après-midi: celle du jardin zoologique. Une balade motorisée, s'il-vous-plaît. Quant à la soirée, elle est consacrée à une soirée dansante avec... un club de l'âge d'or!

Le «jour 2» débute par une visite au Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin. En fin d'avant-midi, le Rucher les Saules invite les participants à découvrir l'habitat naturel des abeilles. De très près. Avec costume, voile et tout le kit de protection contre les vilaines piqûres. Une dégustation d'hydromel (vin de miel) est offerte.

L'après-midi débute par une visite de l'usine Agropur, suivie d'une dé-



Les attraits touristiques abondent dans la région de Granby cet été. Au traditionnel jardin zoologique viennent se greffer de nombreuses activités sportives, au parc Yamaska entre autres.

monstration sur l'art de fabriquer (et goûter) le chocolat «artisanal», dans une vraie chocolaterie de la ville. Pour souper, on fait un saut chez Dumont Vins et Spiritueux, question d'engloutir quelques vins et fromages.

Les prix par personne (occupation double) varient entre 98 \$ et 115 \$, dépendant de l'hôtel. Ces tarifs com-

prennent toutes les visites, un déjeuner, deux dîners, une guide-accompagnatrice et un cadeau-souvenir à chaque participant.

Pour une soixantaine de dollars supplémentaires, il est possible d'ajouter une troisième journée au périple. Activités au menu: visites de l'usine Hyundai à Bromont, au Village de l'Orpailleur et au Musée

historique de Missisquoi.

Il existe également des activités de groupe, d'une journée, dont le programme est aussi varié que le forfait familial. Pour toute information sur les activités offertes dans la région de Granby, on peut communiquer au Centre du tourisme de Granby au (514) 372-7273.

Les jeunes ont pris un vrai bain de nature!

□ Une dizaine d'élèves de Lac-Mégantic bénéficient d'un stage sur la conservation de la faune

Michel MORIN

Lac-Mégantic

Après une journée en forêt, à se faire piquer par les moustiques, rien de plus rafraîchissant que de plonger dans l'eau claire du lac Mégantic. Alors, cap sur Baie des Sables. Et plouf!

Pour la dizaine de jeunes élèves de la polyvalente Montignac de Lac-Mégantic, ces courts instants d'école buissonnière n'auront été que le prélude d'une autre intervention en faveur de la conservation de la faune.

Juste le temps de se sécher quelque peu et d'enfiler les vestes de sauvetage. Deux chaloupes attendent. Les poissons, des truites arc-en-ciel provenant de la station piscicole de Baldwin, ne demandent qu'à regagner leur habitat naturel.

Les explications ont déjà été livrées par les responsables du Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune du ministère du Loisir, de la chasse et de la pêche (MLCP-Estrie). Alors pourquoi attendre?

Ensemencement

En moins de deux, pas moins de 1000 truites sont déversées dans le lac Mégantic. Deux curieux, à bord de leur embarcation, s'approchent, histoire de savoir à quoi rime tout ce va-et-vient en bordure de Baie des Sables.

«Eh, ils mettent des poissons à l'eau. Oh, les belles truites», fait remarquer l'un des badauds.

Cet ensemblement n'aura été que l'une des nombreuses interventions directes effectuées par les jeunes élèves choisis pour participer à un atelier de formation en matière de faune. Faune terrestre, faune aquatique et faune ailée.

De tout pour tous

Aujourd'hui prend fin ce séjour

entièrement consacré au secteur de Lac-Mégantic. Et le lac du même nom, et un de ses affluents, et la ZEC (zone d'exploitation contrôlée) Louise-Gosford, la seule du genre en Estrie, tout ou presque a été exploité directement ou indirectement par les jeunes stagiaires.

Il fut d'abord question de gestion des animaux à fourrure. La ZEC Louise-Gosford devenait l'endroit tout désigné pour mettre en pratique les connaissances acquises précédemment. Et c'est sans se faire prier que les élèves ont compté un à un les tas de crotin de cerfs de Virginie. Méthode employée pour estimer la population de cerfs vivant dans un secteur donné.

Hier, la journée a été consacrée à la faune aquatique. Sur la rivière Victoria, une évaluation du potentiel de reproduction des salmonidés, principalement des ouananiches, a été menée.

Puis il y a eu l'ensemencement de truites arc-en-ciel dans le lac Mégantic. Un relevé physico-chimique de l'étendue d'eau a suivi, puis une pêche expérimentale du touladi (truite grise) a emboîté le pas.

Aujourd'hui, dernier jour de stage pour ces 10 adolescents (2 filles et 8 garçons), la journée est consacrée à l'habitat faunique. Au marécage du lac des Jones, ils tenteront de comprendre l'importance que représente un marais pour la survie d'un lac. Du coup, ils essaieront d'évaluer la population de sauvagine qui fait des marais son habitat préféré.

Depuis trois jours, ces jeunes élèves ont pris le contrôle de leurs destinées. Aidés en cela par les experts du MLCP et par des professeurs de la polyvalente Montignac. En voilà qui comprendront dorénavant l'importance de préserver l'environnement. Et qui sauront à quoi rime le mot faune.

«J'ai même retardé mon travail d'être de quelques jours pour participer à ce stage», dira l'un d'eux. Son employeur ne lui en tiendra sûrement pas rigueur!



Annie Garand apporte sa touche personnelle au maintien de la population de poissons en déversant dans le lac Mégantic quelques-unes des 1000 truites arc-en-ciel offertes par le MLCP. Annie et Jennifer Cupples sont les deux seules filles à avoir pris part à ce stage de formation. Elles étaient accompagnées de Fernande Lacroix, fonctionnaire au MLCP, qui a quitté le bureau pour vivre l'expérience.

FAITS DIVERS

□ S'agit-il du fameux contact pour la drogue?

Sherbrooke (psj) — Une fois que les documents officiels auront passé de Floride à Washington puis à Ottawa pour finalement aboutir à Sherbrooke, dans le district judiciaire de Saint-François, Jesus Alvaro Rendon, âgé de 35 ans, comparaitra devant un juge de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Les formalités pourraient prendre une quarantaine de jours avant leur aboutissement.

À l'instar de 18 autres individus, à savoir les Estriens Paulin Bolduc, Daniel Neeson, Jacques et Roch Délite, de trois individus des Maritimes dont deux capitaines et des 11 membres d'équipage du «Marine Transport, Rendon sera accusé de complot en vue d'importer de la cocaïne au Canada.

On dit de Rendon qu'il serait le contact entre la filière estrienne et la Colombie. Il est d'origine colombienne et américaine. Il a été arrêté à Miami, en Floride, le 27 avril 1991, par des membres de la D.E.A. (Drug Enforcement Agency), l'organisme américain de lutte contre les trafiquants de drogue.

□ Légère hausse du nombre de hold-up

Sherbrooke — Trente-sept vols qualifiés ont été perpétrés à Sherbrooke et Fleurimont durant les six premiers mois de l'année, ce qui représente trois vols qualifiés de plus que pour la même période de 1990.

Douze ont été commis avec des armes à feu, 14 avec des couteaux ou autres armes offensives et 11 à coups de poing ou de menace.

Les enquêteurs en ont solutionné 13, ce qui donne une moyenne de 35 pour cent.

□ Un automobiliste a essayé de frauder l'assurance

Sherbrooke — Un des deux véhicules rapportés volés à la Police municipale de Sherbrooke, dans la nuit de dimanche à lundi, a été retrouvé presque totalement enterré dans un dépotoir.

L'enquête policière a rapidement

Le ministère de la Justice avait inscrit une demande d'extradition en mai 1991.

Un juge de la Cour de l'État de la Floride a ordonné l'extradition du sujet après la preuve présentée par le procureur sherbrookois Paul Crépeau et M. Pierre Régner, enquêteur à l'Escouade du crime organisé de la Sûreté du Québec de l'Estrie.

Dans cette affaire de complot mise au jour le 25 avril 1991, une dénonciation a été faite contre 22 individus.

Il en manque toujours trois à l'appel: un Colombien du nom d'Oscar Rendon, un Vénézuélien du nom de Jairo Nicholas Giraldo Quintero et un Dominicain du nom de Frederico Polanco, le propriétaire du Marine Transport dont l'épave repose par 65 mètres de fond au large des côtes de Terre-Neuve.

Dans l'épave, dans une cache, on pourrait découvrir une quantité de cocaïne pouvant atteindre les 1500 kilos. Jusqu'à maintenant, après plusieurs tentatives de plongée autonome, on n'a rien trouvé.

Quant aux autres délits qui reviennent souvent dans l'actualité, on dénombre, toujours du 1er janvier au 30 juin, 261 vols de véhicule comparativement à 175 en 1990, 98 vols de radio d'auto (89 l'an dernier).

Enfin, dans les arrestations pour ivresse au volant, on en compte 176 depuis le début de l'année comparativement à 197 pour les six premiers mois de 1990.

Il sera accusé de méfait public.

Une partie de la plage de la pointe Merry fermée pour de bon

□ L'espace des baigneurs est cependant élargi du côté ouest

Gilles DALLAIRE

Magog

Les baigneurs n'en ont plus pour très longtemps à se demander s'ils peuvent piquer une tête dans l'eau dans la partie est de la plage de la pointe Merry.

Ils ne le pourront plus à compter de demain. Cette partie où l'eau est très souvent contaminée par des coliformes fécaux, ce qui entraîne sa fermeture fréquente, leur sera interdite pour le reste de l'été.

Dans les faits, ils ne perdront rien

puisque la partie ouest de la plage sera élargie d'une trentaine de mètres, ce qui est approximativement la largeur de la partie est.

Quant à la plage municipale, située à Canton de Magog, elle sera légèrement déplacée vers l'ouest où le rivage et le lit du lac Memphrémagog sont un peu plus sablonneux qu'à l'est. La raison de ce déplacement qui ne changera à peu près rien à la superficie accessible aux baigneurs est que presque tous sinon tous les échantillons d'eau dont la teneur en coliformes fécaux est élevée au point

que la baignade est hasardeuse et que toute la plage doit être fermée sont prélevés dans la partie est.

Fermeture, agrandissement et déplacement s'accompagneront de l'extension des heures de baignade. À compter de demain et pendant tout le reste du mois, on pourra se baigner de 11 h à 19 h plutôt que de 11 h à 17 h 15. En août, on pourra le faire entre 11 h et 18 h.

La possibilité de la fermeture du secteur est de la plage de la pointe Merry et du déplacement de la plage municipale vers l'ouest avait été évoquée par le maire, M. Paul-René Gilbert, lorsque, la semaine dernière, l'analyse d'échantillons d'eau a montré que ces plages étaient polluées. Tout est rentré dans l'ordre quelques jours plus tard.

Les goélands, assez nombreux sur les plages de Magog, sont soupçonnées d'être les principaux responsables de la contamination de l'eau. Un soupçon probablement fondé: une fiente de goéland contient environ 40 millions de coliformes fécaux et un goéland en bonne santé soulage ses intestins environ 30 fois en une journée.

Lire La Tribune n'a jamais été aussi excitant

3000 points offerts cette semaine dans

La Tribune

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant: **33564957**
Sinon, composez sans frais, le **1-800-563-3688**

CLUB Multi points

31010

10 VOYAGES À TRAVERS LE CANADA

Le comptoir postal:

vos entrées au Canada. Pour une poignée de dollars, nous mettons toutes les destinations canadiennes à votre portée. Venez chez nous et profitez de toute la gamme des services et produits postaux. Pour vous simplifier la vie et réduire vos déplacements, achetez nos carnets pratiques entre 10 et 25 timbres.

Carnet de 10 timbres à 40¢ à **370\$** avec coupon-rabais

Notes: 1) Peut être vendu à prix inférieur dans certains comptoirs.
2) Service bilingue disponible à ces comptoirs postaux / Bilingual services available at these outlets.
3) * Livraison à l'intérieur du Canada seulement.
** L'enveloppe doit être mise à la poste avant l'heure de levée du courrier.
*** mc marque de commerce déposée de la Société canadienne des postes.

ÉCONOMISEZ CHEZ LES COMPTOIRS PARTICIPANTS

Comptoir postal**

Accommodation Belvédère Enr.

880 Belvédère

SHERBROOKE (Québec), J1H 4C2

Comptoir Postal

Vaporel**

2251, rue King ouest

SHERBROOKE (Québec), J1J 2H0

Promenades King — 562-4040

25737

Bonair fait une offre à ses employés

Gilles FISETTE

Cookshire

La compagnie Bonair a formulé une proposition au syndicat et aux ex-travailleurs de l'usine de Cookshire.

Cette proposition, a estimé le propriétaire de l'entreprise, M. Claude Grondin, est de nature à assurer le renouvellement du contrat de travail arrivant à échéance et à procurer des emplois à ceux qui sont prêts à démentager à Thetford Mines où Bonair poursuivra désormais ses activités.

«Nous aurions pu refuser de reconnaître le syndicat et des droits aux travailleurs de Cookshire. Nous aurions pu déclarer une guerre au syndicat. Ca se fait. Lorsque nous avons racheté les actifs des Roulettes Lionel, nous avons fonctionné quatre ans avec un syndicat à l'intérieur et un autre à l'extérieur. Et nous avons gagné. Mais ce n'est pas le genre de guerre que nous aimons gagner...», a déclaré M. Grondin.

Il explique que la convention collective des travailleurs de l'usine de Cookshire détruite par le feu en janvier arrive à échéance en septembre. La compagnie a proposé au Syndicat des ouvriers unis du caoutchouc d'Amérique (FTQ) d'identifier les travailleurs qui désirent oeuvrer à Thetford Mines et de s'asseoir avec eux afin de nommer un nouvel exécutif.

La compagnie, a poursuivi M. Grondin, pourra alors négocier un nouveau contrat de travail avec ceux qui formeront la base de son personnel à l'usine de Thetford Mines.

Le syndicat doit présenter cette proposition à ses membres d'ici peu. La compagnie s'attend à une réponse avant la fin de la semaine.

Rumeur

Par ailleurs, M. Grondin a nié le bien-fondé d'une rumeur circulant ces jours-ci à Thetford Mines. Selon cette rumeur, Bonair serait sur le point de faire faillite.

«Il n'y a rien de fondé là-dedans... Conformément à l'entente conclue avec les créanciers, l'argent a été déposé à la banque et il leur sera remis en septembre», a spécifié M. Grondin. Lors d'une assemblée tenue en mai, les créanciers de Bonair ont accepté de toucher 0,25 \$ pour chaque 1 \$ dû, dans les 90 jours, et le reste, le jour où la compagnie aura gain de cause contre l'assureur.

Présentement, Bonair embauche quelques personnes chargées de démentager des biens de l'usine de Cookshire vers Thetford Mines. D'autres, installés dans une bâtisse située derrière l'usine qui a été la proie des flammes, voient à jeter sur papier les prototypes 1992 dont la fabrication devrait débuter au milieu de l'automne, dans la nouvelle usine.

C'est le 2 août que Bonair quittera Cookshire de manière définitive et s'installera dans son usine de Thetford Mines.

Enfin, M. Grondin a noté qu'une compagnie de démolition s'affaire présentement à effacer les derniers vestiges de l'incendie avant de s'attaquer à la section épargnée par les flammes. D'ici quelques jours, il ne devrait plus rester que la dalle de ciment en souvenir de ce qui fut l'un des fleurons industriels de Cookshire.

EAU POTABLE

□ Il faut faire bouillir à Bury mais plus à East Angus

Michel RONDEAU

Sherbrooke

Tandis que la municipalité de Bury recommandait à sa population hier de faire bouillir l'eau, celle d'East Angus levait son avis de faire bouillir émis le 27 juin.

La secrétaire de Bury, Mme Marilyn Matheson, a expliqué hier que des coliformes ont été trouvés dans le réseau d'aqueduc. Des travaux ont été effectués pour réparer une borne-fontaine au cours des derniers jours et il est probable que les coliformes se soient répandus à la suite de ces travaux, a avancé Mme Matheson.

La centaine de familles qui puisent leur eau au réseau municipal devra donc, par mesure de prudence, faire bouillir l'eau avant d'en consommer et la secrétaire de la municipalité estime que cette mesure devra sans doute être de rigueur pendant au moins une semaine, compte tenu du fait que le ministère de l'Environnement exige quatre échantillons dont le taux de coliformes est normal avant de considérer l'eau potable.

East Angus

De son côté, M. Michel Lagueux, responsable des travaux publics d'East Angus, a fait savoir hier que l'avis de faire bouillir l'eau que la municipalité avait émis le 27 juin est maintenant levé, à la suite des récentes analyses du ministère de l'Environnement. Quelque 1500 foyers étaient touchés par cet avis.

Il y avait un taux élevé de coliformes dans l'un des deux bassins en montagne où s'alimente la municipalité d'East Angus, a révélé M. Lagueux, en indiquant que la quantité de chlore ajoutée à l'eau a été accrue au cours des derniers jours, de manière à réduire peu à peu le taux de coliformes. La situation est maintenant revenue à la normale.

MÉDECINE DOUCE

La science reconnaît maintenant que le stress est un facteur important sur l'état général de la santé et peut entraîner des séquelles importantes sur l'ensemble du corps et de l'esprit.

Ex: Arthrite, Alcoolisme, Aggression, Anxiété, Arthrose, Asthme, Burnout, Dépression, Diabète adulte, Épuisement, Inflammation chronique, Eczéma, Insomnie, Inattention, Hypertension, Hyperactivité, Migraine chronique, Mauvaise circulation, Maladies cardiaques, Narcoomanie, Maux de dos, Obésité, Phobies, Perte d'appétit, Perte de mémoire, Psoriasis, Seuil réduit à la douleur, Susceptibilité aux rhumes, Ulcères, Vieillesse prématurée, etc.

Magnetopace

LE STRESS

Les effets accumulés du stress, de l'âge et de la maladie réduisent la circulation et l'énergie vitale qui donne à la jeunesse son élan, sa joie et sa santé.

LA TECHNIQUE MAGNETOPACE®

Le Magnetopace® rétablit graduellement les énergies bio-électriques du corps avec un champ magnétique pulsé à basse fréquence, qui correspond étroitement au flux normal du corps. Cet effet stimule et rétablit l'influx nerveux, améliore la circulation, remonte le niveau d'énergie de l'organisme et augmente la résistance du système immunitaire.

LA SÉCURITÉ

L'effet et la sécurité du Magnetopace® ont été démontrés pendant plus d'une décennie d'utilisation par des milliers d'individus et par des études scientifiques effectuées par des cliniciens.

LA COMPAGNIE

L'appareil Magnetopace® est fabriqué au Québec par Les Industries BDL inc. depuis 1982. Le Magnetopace® est le seul appareil médical reconnu à technologie canadienne fabriquée au Canada et approuvé par l'ACNOR (CSA).



LOCATION DISPONIBLE*

Déductible d'impôt avec prescription médicale

SHERBROOKE

(819) 563-0605

ROBERT ROY

DISTRIBUTEURS RECHERCHÉS

Obtenez une séance de champs magnétiques gratuite.

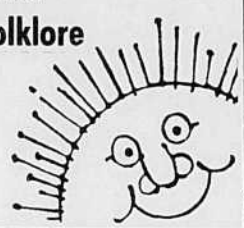
* sujet à l'approbation de crédit

Drummondville se prépare à vibrer aux pas des folkloristes

Plus de vingt troupes internationales participent au spectacle d'ouverture ce soir



La Tribune
au Festival
mondial
de folklore



Gérald PRINCE Drummondville

C'est ce soir que démarre la 10^{ème} édition du Festival mondial de folklore, sans doute l'un des plus brillants depuis sa fondation afin de souligner cet anniversaire.

Avec plus de 20 troupes internationales présentes, le Centre Marcel Dionne de Drummondville résonnera des pas et de la musique folklorique de presque tous les continents et de nombreux peuples, dont certains reviennent pour la deuxième fois en dix ans.

Les Grands ballets folkloriques d'Argentine, qui avaient soulevé la foule en 1988, les adolescents de Martonvasar en Hongrie, le groupe Taburete du Venezuela, l'ensemble roumain Dumbrava Sibului, l'ensemble national croate Lado et beaucoup d'autres feront vibrer les milliers d'amateurs de folklore, présents à l'une des plus importantes manifestations culturelles du Québec et du Canada.

Que dire des costumes étincelants du ballet folklorique de l'Université de Colima au Mexique ou des farandoles, au son des tambourins, de la troupe d'Argentine en Italie, venue aussi en 1984, pour susciter l'enthousiasme d'une foule gagnée d'avance aux charmes du folklore.

Parmi les troupes nouvellement venues, on cite la Renaissance Acadien-



Le Centre sportif Marcel Dionne est transformé du tout au tout pour les spectacles à grand déploiement: la scène est placée au centre de la patinoire et des gradins temporaires ont été érigés aux extrémités. Les musiciens se tiennent en contrebass de l'estrade.

Le Centre Marcel Dionne a été complètement transformé au point de n'y point se reconnaître. La scène est dressée au centre, non à l'extrémité de la patinoire comme avant, et des gradins ont été montés aux extrémités. «Tous les spectateurs seront près de la scène», commente le directeur du Festival, Maurice Rhéaume. Les orchestres sont installés sur différents plateaux en contre-bas de l'estrade.

Après la présentation du spectacle d'ouverture, le public et les troupes se retrouveront au cœur de la fête au

Parc Woodyatt, où se dérouleront, durant 10 jours, la majorité des activités de midi à minuit.

Pas moins de 600 000 spectateurs sont attendus à ces fêtes: la ville a pris ses couleurs de gaieté avec des kilomètres de fanions surplombant les rues ou accrochés aux lampadaires. Pas moins de 1400 bénévoles prêtent leur concours à la réussite de cet événement, qui se veut encore plus coloré et plus vibrant que par le passé.

Le Festival en chiffres

- Nombre de bénévoles: 1400
- Nombre de comités: 44
- Budget: 1,3 million \$
- Revenus:
 - 260 000 \$ en commandes de prestige.
 - 260 000 \$ en subventions des gouvernements municipal, provincial et fédéral.
 - 780 000 \$ d'autofinancement (billets, articles promotionnels, passeports, etc).
- Folkloristes participants: plus de 1000.
- Présences prévisibles aux activités: 600 000.
- Nombre de personnes différentes qui assistent à au moins une activité: 120 000.
- Population du grand Drummondville: 53 000.
- Provenances des spectateurs:
 - 84 000 (70 pour cent) d'endroits situés à plus d'une heure d'auto de Drummondville.
 - 36 000 (30 pour cent) d'endroits situés à plus d'une heure, dont certains d'Europe et des Etats-Unis.
- Jours d'activités: 10.
- Nombre d'activités planifiées: 300.
- Spectacles en salles: 16.
- Nombre total de places disponibles: 28 800.

Deuxième saisie de tabac en six jours à Ste-Victoire

Drummondville (YR)

Les policiers du détachement de Drummondville de la Gendarmerie royale du Canada ont effectué une deuxième importante saisie de cigarettes et de tabac en moins d'une semaine, dans la région de Victoriaville.

Deux résidents de Ste-Victoire d'Arthabaska ont été arrêtés et ils devront comparaître en Cour du Québec, à Arthabaska, le 15 juillet prochain, pour répondre aux accusations qui ont été portées contre eux. Les prévenus, dont l'identité n'a pas été révélée, sont le père et le fils.

Au cours d'une perquisition effectuée dans une résidence de Ste-Victoire, les agents de la GRC ont découvert 2900 cartouches de cigarettes ne portant pas l'étiquette indiquant que les frais de douanes et accises et les taxes avaient été acquittés. La valeur des cigarettes, du tabac et du véhicule saisis est estimée à 116 000 \$.

Précédemment, les agents de la GRC avait d'abord intercepté et saisi une voiture contenant également plusieurs cartouches de cigarettes, à Victoriaville. Cette première saisie devait conduire à la deuxième, à Ste-Victoire. Les policiers ont également saisi

une caisse contenant 30 boîtes de 200 grammes de tabac.

M. John St-Amant, responsable du détachement de Drummondville de la GRC, a rappelé la saisie de cartouches de cigarettes et d'une vieille voiture à Victoriaville, vendredi dernier.

Comparution

Dans cette première affaire, Jean Morin, de Sainte-Victoire, a comparu devant le juge de paix Thérèse Lallier hier et a été accusé de contrevenir à la Loi de l'accise (article 240) se rapportant au tabac. Morin, âgé de 40 ans, reviendra devant les tribunaux le 9 septembre prochain.

Lors de la perquisition effectuée au domicile de l'individu par la Gendarmerie royale du Canada le 28 juin dernier, les limiers ont saisi 1454 cartons de cigarettes et 55 boîtes de tabac ainsi qu'une automobile de marque Cadillac modèle 1981, le tout valant environ 60 000 \$. Le tabac saisi ne portait pas les timbres selon lesquels la taxe fédérale avait été payée.

S'il est trouvé coupable des accusations portées contre lui, Jean Morin est passible d'une amende variant entre 25 000 \$ et 30 000 \$.

Dénonciations à propos de l'hébergement de personnes âgées à Drummondville

Le CSS prépare une mise au point publique

Gérald PRINCE Drummondville

Le Conseil régional des Services sociaux du Centre du Québec (CSSCQ) réagit en priorité aux dénonciations de Mme Louise Rajotte et de plusieurs personnes de Drummondville à propos de l'hébergement de personnes âgées.

«On considère ce dossier comme très prioritaire», a indiqué Serge Beauchamp, directeur des services administratifs du CSSCQ. Effectivement, le CSS a reçu hier deux représentants du ministère de la Santé pour faire le point sur toute la question, après les dénonciations parues dans Le Journal de Montréal.

En fin d'après-midi hier, la police

de Drummondville mentionnait n'avoir reçu aucune plainte de voies de fait et de menaces de mort, comme Mme Rajotte le soutient.

Cette dernière n'a pu être jointe hier. Elle confiait à La Tribune à la mi-juin qu'elle avait pris la défense de personnes âgées et des familles d'accueil qui les hébergent, face à certaines critiques exprimées contre le CSS et des organismes. Elle aurait, semble-t-il, reçu des menaces de mort et des voies de fait pour les actions qu'elle aurait posées à cet égard. Pour que toute la lumière soit faite sur ces présumées irrégularités, elle réclame l'intervention du ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté.

«Nous prenons conscience du dos-

sier, nous voulons clarifier la situation une fois pour toutes, affirme M. Beauchamp. Toute l'information sera recueillie et une mise au point sera rendue publique en toute priorité.»

Pour sa part, le Conseil régional de la Santé et des services sociaux suit l'affaire de très près, affirme Léon-A. Lemay, directeur des communications. «S'il y a matière à poursuites criminelles, c'est normal que les personnes visées soient poursuivies et citées en justice», affirme-t-il. M. Lemay veut s'assurer que, dans toute cette affaire, il n'y aura pas de charriage et que, si des corrections doivent être faites, elles soient appliquées sans délai.

Un résident du foyer de la 113^e avenue, Jean-Charles Collin, âgé de 87 ans, trouve la situation très difficile à vivre. «On aimerait être consultés sur les changements que nous devons subir», soutient-il en faisant allusion aux déplacements de personnel qui surviennent au foyer et à son désir de faire partie du conseil d'administration de l'institution, qui compte pas moins de 25 résidents âgés en perte d'autonomie. «Ca nous prend de l'aide, on est prêts à continuer jusqu'au bout nos démarches pour une meilleure qualité de vie», conclut-il.

AGRI-VAL

CONSEILLERS EN AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

POUR VOS PLANS ET DEVIS DE RÉSERVOIRS

CONFORMES AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

794, ROUTE 139, ACTON VALE, Québec, J0H 1A0 (514) 546-2797

Affaire Montjoye: l'argent saisi servira à défrayer les honoraires des avocats

Sherbrooke

Le juge Gabriel Lassonde de la Cour du Québec a ordonné, hier, qu'une somme de 20 000 \$ saisie par la GRC au domicile de Michel Chouinard le 30 mai 1990 soit remise à l'administrateur judiciaire Claude Sauvé de la firme RCMP pour le paiement des honoraires des avocats assumant la défense des deux compagnies numérotées de North Hatley.

Ces entreprises, propriétaires du centre de ski Montjoye et de la marina Massawipi, sont inculpées de l'obtention de ces biens par le fruit de l'importation de stupéfiants aux Etats-Unis, ce qui constitue un délit au Canada.

Le tribunal a ainsi donné suite à une requête de Me Jacques Blanchette qui n'a pas encore touché d'honoraires dans cette cause.

Michel Chouinard, l'actionnaire unique des deux compagnies, avait consenti à ce transfert.

Le procureur Claude Bélanger, qui représente la procureure générale du

Canada dans cette affaire, n'a pas contesté la requête mais proposé les modalités qui seront suivies.

Par ailleurs, le juge Lassonde a accédé à la demande de M. Sauvé de le relever de l'obligation de vérifier les comptes d'honoraires et de déboursés des avocats.

Me Bélanger avait plaidé que ce pouvoir incombe au tribunal et ne pouvait être délégué.

Le juge Lassonde a mentionné que l'approbation des comptes sera soumise à son collègue le juge Michel Beauchemin et que leur paiement sera laissé à M. Sauvé.

Cette décision constituerait un précédent parce qu'on n'en connaît pas d'autres depuis les amendements à la loi sur les stupéfiants.

On se rappellera que les biens des deux compagnies numérotées ont saisis par la police et gelés par le tribunal.

Les compagnies ont demandé le déblocage de certains biens pour assurer la défense de leurs intérêts juridiques.

Me Sauvé avait rappelé que la loi

confère au tribunal le pouvoir «de blanchir» (entre guillemets) des arguments pour défrayer la défense des accusés après la détermination de leur caractère raisonnable.

Le député Tremblay refuse de commenter les soupçons

Pierre MAILHOT Victoriaville

Le député conservateur du comté de Lotbinière, Maurice Tremblay, demeure muet face aux allégations d'abus de confiance et de fabrication de faux documents que la GRC fait peser sur lui, sans toutefois avoir porté d'accusation pour le moment.

Le député Tremblay n'a voulu émettre aucun commentaire hier. D'ailleurs, cette règle du silence a été

maintenue auprès de tous les médias qui l'ont sollicité depuis mardi, jour où un rapport de la GRC a été rendu public.

D'autre part, selon certaines informations, M. Tremblay a remis tout ce dossier entre les mains de son avocat.

Il faut se rappeler qu'en mai dernier, la Gendarmerie royale du Canada a effectué des perquisitions aux bureaux du député à Ottawa et à Victoriaville ainsi que chez le vérificateur de la Chambre des communes.

Eastman et Canton d'Orford concluent une entente de loisirs avec Magog

Magog

Après Canton de Magog, Ste-Catherine-de-Hatley et Omerville, c'est au tour d'Eastman et de Canton d'Orford de devenir parties à l'entente sur le partage des coûts d'utilisation des infrastructures récréatives de Magog.

Par cette entente, valide pour une période de trois ans, Eastman et Canton d'Orford s'engagent à rembourser à Magog les coûts réels reliés à l'utilisation par leurs résidents d'infrastructures comme la Bibliothèque

Memphrémagog, l'aréna de Magog et certains plateaux sportifs.

Leur contribution représente 50 pour cent de ces coûts la première année, 75 pour cent la deuxième année et 100 pour cent la troisième année.

La quote-part initiale d'Eastman est de 3632 \$ et celle de Canton d'Orford, de 3155,50 \$.

Mise en demeure servie à un marché aux puces à Magog

Magog

Le propriétaire d'un marché aux puces ouvert voilà quelques semaines à Magog a été mis en demeure d'enlever sans délai une structure en forme d'arche érigée sur une parcelle de terrain appartenant à la Ville de Magog.

Il a aussi été sommé de ne pas installer de point de vente sur ce terrain situé entre la rivière Magog et l'arrière des immeubles qui bordent la rue Principale ouest.

Les deux mises en demeure font suite à des plaintes portées par des résidents du secteur qui prétendent que

les activités commerciales extérieures dont cet endroit est le théâtre sont illicites puisque le permis municipal obtenu par le propriétaire du marché aux puces ne l'autorise pas à vendre quoi que ce soit à l'extérieur. Ils affirment aussi que la présence de tables où sont étalés les articles offerts en vente les prive de la possibilité de garer leurs voitures là où ils le font habituellement et qu'un musicien qui se produit au marché aux puces fait trop de bruit.

Le greffier de la Ville, Me Michel Pinault, a reçu mandat de prendre les mesures qu'il jugera nécessaires pour que les règlements municipaux soient respectés.

LES SPÉCIAUX DE LA CIRCULAIRE

PHARMAPRIX

DÉBUTENT DIMANCHE

Voyez notre circulaire dans le journal de samedi

RAYMOND ELIAS
ROCK FOREST
864-6888

CLAUDE MEILLEUR
CARREFOUR DE L'ESTRIE
569-9621

LUC FAUCHER
PLACE BELVÈDÈRE
566-6821

KODAK

Film GA 135-24 ou GB 110-24

2.99

Avec le coupon de la circulaire.

24

Kodak
Rich Sharp Color
Couverture motor et vitesses
35mm

Kodacolor
Gold 100

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

OUVERT 7 JOURS

Janice & Ludwig Voggenreiter

LA CROISIÈRE S'AMUSE DURANT AU CARREFOUR DU 3 AU 6

MAIL CENTRAL MUSIQUE ET DÉCOR DES ÎLES

ORCHESTRE STEEL BAND DE JAMAÏQUE

Jeudi et vendredi:
(4 et 5 juillet)
13h à 14h
15h à 16h
19h à 20h

Samedi
6 juillet:
11h à 12h
13h à 14h
15h à 16h



DANSE avec Ecole Gilles Caron Danses des îles, meringue Samedi 6 juillet: 10h à 11 h; 12h à 13h; 14h à 15h

DÉFILÉ DE MODE:

en collaboration avec



jeudi et vendredi: (4 et 5 juillet) 14h, 16h et 20h
Samedi 6 juillet: 12 h et 14 h

Visitez le kiosque du
VILLAGE DES SPORTS D'OMERVILLE
Des coupons gratuits vous seront remis pour:

- Tours de poney
- Équitation
- Maxiputt
- Go-Karts, etc.

LE Village
DES SPORTS
D'OMERVILLE
(Sports-Jonction)

gagnez

100 CROISIÈRES au lac Memphrémagog sur l'AVENTURE

Kiosque de l'aventure sur place.

En collaboration avec **cfks** *sur 30tv*



EN COLLABORATION AVEC

STEINBERG

VENTE
1er ANNIVERSAIRE
du propriétaire
Denis Deschênes

- ▶ Sac géant dans le stationnement. 40 pieds de haut
- ▶ Panier géant dans le magasin
- ▶ Dégustation en magasin
- ▶ Mascotte: Kool-Aid, Yum Yum, Cheetos
- ▶ Maquilleur pour enfants, clown Trebor
- ▶ Ballons

SPÉCIAL:

12 canettes de Coke,
Coke Diète, Sprite
(355 ml) Sprite Diète

Au choix **299\$**
ch.

gratuit

MAIL CENTRAL

Visitez les bateaux de
M. CHRISTIE

- ▶ 2 000 sacs de biscuits seront remis aux enfants
- ▶ KID OREO géant dans le mail.

CAMPBELL

- ▶ Tirage d'une bicyclette 10 vitesses, en collaboration avec Steinberg
- ▶ Dégustation soupes Campbell
- ▶ Remise de coupons rabais Campbell
- ▶ Poupées Campbell sur place, jeudi, vendredi et samedi



LA VENTE SUR LA PROMENADE DE L'ESTRIE

JUILLET 1991



<p>MINI-STORES AVEC LATTES 1 po 24x45 Choix de couleurs décoratives. Variété de formats disponibles. Prix imbattables.</p> <p>333 64 po en blanc, gris, ivoire seulement WISE INC.</p>	<p>TÉLÉPHONE Modèle KXT-39 10 annoncé à 199.95 POUR LE PRIX DE 184⁹⁵ TÉLÉBOUTIQUE</p>	<p>Sélection de LOGICIELS pour "ATARI ST" et Apple 11 et GS 10⁸⁸ à 39⁹⁹ COMPUCENTRE</p>	<p>30% DE RABAIS sur les ABONNEMENTS à prix réguliers RX SOLEIL</p>	<p>SOQUETTE D'ÉTÉ WHISPER 25% DE RABAIS OBOBAS</p>	<p>RABAIS DE 10% A 15% VENTILATEUR OSCILLANT de table. Aussi rabais jusqu'à 50\$ sur climatiseur GE DISTRIBUTION AUX CONSOMMATEURS</p>	<p>JUSQU'A 70% DE RABAIS sur la MARCHANDISE D'ÉTÉ LINDOR INC.</p>	<p>SACS NYLON Rég. 19.95 pour 9⁹⁹ UNIC</p>	<p>50% SUR TOUS LES POISSONS EN MAGASIN Cage équipée avec perruche 34⁹⁹ AQUARIUM 10 gal, équipée 59⁹⁹ ROUFI</p>	<p>10% à 70% DE RABAIS sur toute la MARCHANDISE D'ÉTÉ ARTIS</p>	<p>BOUTEILLE ISOLANTE Acier inoxydable, 1.2 litre (42 oz). Parfait pour la maison et le bureau. Rég. 29.95 SPÉCIAL 19⁹⁹ BOUTIQUE INSANITE</p>	<p>POSSIBILITÉ DE GAGNER UN INVESTISSEMENT DE 10 000\$ Venez vous informer. C.I.B.C.</p>	<p>T-SHIRTS UNIS 4⁹⁹ KLAXON</p>	<p>50% DE RABAIS ACCESSOIRES DE RÉCEPTION WH SMITH</p>
<p>SÉLECTION DE SACS À MAIN Prix rég. jusqu'à 32.95 RÉDUITS À 14⁹⁵ FANTAISIES ACCESSOIRES</p>	<p>Une sélection de BIJOUX réduits jusqu'à 50% BIJOUX MODÉ</p>	<p>CHAISE MONO-BLOC Rég. 7.77 Spécial 6³⁸ ZELLERS</p>	<p>CORNETS CRÈME GLACÉE Prix rég.: 1 boule 1.55, taxes en sus SPÉCIAL 1 boule 99¢ taxes en sus LAURA SECORD</p>	<p>25% DE RABAIS sur toute notre marchandise à prix régulier JOPEJ</p>	<p>JEANS + BERMUDAS IMPRIMÉS 9⁹⁹ YAN CARDO</p>	<p>BLOUSES ASSORTIES 50% ROBES 20% ou 30% CHATEAU DES TRESORS INC.</p>	<p>12 CANETTES DE COKE, COKE DIÈTE, SPRITE, SPRITE DIÈTE 355 ml 2⁹⁹ STEINBERG</p>	<p>MARCHANDISE D'ÉTÉ ASSORTIE 3 pour 12\$ PANTORAMA</p>					
<p>SÉLECTION DE CHAUSSURES ATHLÉTIQUES pour hommes. Rég. jusqu'à 89.99 39⁹⁵ à 49⁹⁵ TRANSIT</p>	<p>CAMISOLE ET T-SHIRT 988 ou 2 pour 15⁴⁵ Sélection de couleur: REITMANS</p>	<p>BONBONS AU CHOIX 169 100 gr Voilà LA BONBONNIÈRE</p>	<p>LA CHAMBRE BLEUE Roman de Brenda Jagger Éditions Belfond Rég. 22.95 7⁹⁵ LIBRAIRIE DEMARC</p>	<p>HAUTS LEVI'S ASSORTIS 19⁹⁹ 2/35\$ "LEVIS 1850"</p>	<p>TELEVISEUR 21 po RCA Stéréo moniteur avec télécommande SPÉCIAL 499⁹⁹ AVENTURE BOUTIQUE</p>	<p>10% D'ESCOMPTE SUR ACCESSOIRES SEULEMENT LA JONQUILLE</p>	<p>ENSEMBLE DEUX PIÈCES Blouse et short bermuda Rég. 120\$ VENTE 69⁹⁹ CAZZA</p>	<p>CHOIX DE BAINS MOUSSANTS 50% Parfumerie DANS UN JARDIN</p>					
<p>SÉLECTION DE CHAUSSURES pour hommes 49⁹⁹ SIMARD ET VOYER</p>	<p>JUSQU'A 75% D'ESCOMPTE sur ARTICLES SÉLECTIONNÉS EN MAGASIN AU COTON</p>	<p>PERMANENTE Rég. 60\$ pour 45\$ Tout compris (cheveux courts) Produit l'Oréal COIFFEUR DU CARREFOUR</p>	<p>30% À 50% D'ESCOMPTE SUR COLELITON Océan PACIFIC SUR COLLECITON NEWPORT BLEU LE TRAVAILLEUR</p>	<p>ENSEMBLES DE VALISES RÉDUITS DE 70% Quantité limitée J.E. FOURNIER</p>	<p>Sélection de MONTURES pour hommes, femmes et enfants. SPÉCIAL 29\$ OPTIQUE LAURENTIENNE</p>	<p>FUTURS MARIÉS, VENEZ FAIRE VOTRE LISTE DE CADEAUX DE MARIAGE LE GRENIER D'ÉMILIE</p>	<p>AIR CLIMATISÉ CARRIER à partir de 399⁹⁹ AVENTURE BOUTIQUE</p>	<p>MAILLOT à partir de 5²⁰ Sélection de GOTTEX en solde BIKINI VILLAGE</p>					
<p>SÉLECTION DE CHAUSSURES et SACS À MAIN pour hommes et dames JUSQU'A 50% PEGABO</p>	<p>ASSIETTES COMBINÉES Spaghetti/pizza Pizza au choix et spaghetti sauce à la viande 3⁹⁹ Nouvelle administration</p>	<p>MÉLANGES «CROISIÈRE» Tropical ou martiniquais. Spécial 7 oz 99¢ FONTAINE SANTÉ</p>	<p>2 HOT DOGS POUR LE PRIX D'UN PIK-NIK</p>	<p>Grande sélection de BRACELETS en cuir véritable 5\$ ch. pose incluse CLICK CLOCK</p>	<p>70% DE RABAIS sur SÉLECTION DE ROBES PENNINGTON</p>	<p>POLO RALPH LAURENT JUNIOR 50% DE RABAIS INTERSPORT</p>	<p>15% à 50% DE RABAIS sur MARCHANDISE D'ÉTÉ Pantalons, jupes, blouses assortis 21⁹⁹ A. SETLAKWE</p>	<p>SAC EN NYLON 50% Rég. 9.95 SPÉCIAL 4⁹⁵ JEROME</p>					
<p>SÉLECTION DE CHAUSSURES pour dames Rég. jusqu'à 69.99 29⁹⁵ ALDO</p>	<p>Lot de BLOUSES ET PANTALONS 19⁹⁵ Lot de T-Shirts: 9⁹⁵ PENTAGONE</p>	<p>Sélection de CHAUSSURES RÉDUITES DE 10% à 70% J.B. LEFEBVRE</p>	<p>GRAND CHOIX DE CHAUSSURES DE TOILE 4⁹⁹ Couleurs assorties CHAUSSURES YELLOW</p>	<p>Lot de JACKETS ET IMPERMÉABLES Ordinairement de 85\$ à 160\$ 29⁹⁹ à 59⁹⁹ BOUTIQUE POUR TOI</p>	<p>Sélection de BAGUES A DIAMANT 50% BIJOUTERIE LATENDRESSE</p>	<p>GRANDE VENTE sur BAGUES A DIAMANT 25% A 50% PEOPLES</p>	<p>BLAZER 50% M. SAX 50% JUPE, PANTALON, T-SHIRT BILTYIS 50% ULTRA</p>	<p>Assortiment de BLOUSES ET JUPES À MOITIÉ PRIX MIA</p>					
<p>BIJOUX EN OR 10K jusqu'à 70% DE RABAIS BIJOUTERIE LATENDRESSE</p>	<p>25% DE RÉDUCTION sur tous les VÊTEMENTS EN CUIR et BOTTES WESTERN VILLAGER</p>	<p>GRANDE RÉDUCTION SUR BEL ASSORTIMENT DE BIJOUX D'ÉTÉ Couleurs de la saison. BIZOU</p>	<p>JUSQU'A 50% DE RÉDUCTION SUR UNE SÉLECTION DE MARCHANDISE RANDY RIVER</p>	<p>SÉLECTION DE MONTRES A 50% BIJOUTERIE JACOBUS</p>	<p>A l'achat d'un sandwich ou d'une salade avec breuvage (le tout de format régulier), obtenez une bonne soupe maison gratuite. SOUPE/SANDWICH</p>	<p>ENSEMBLE BROCHE ET BOUCLES D'OREILLES Printemps-été 50% BIJOUTERIE CUPIDON ENR.</p>	<p>Tous les articles achetés à notre kiosque seront gravés à 50% d'escompte Ex.: stylos, bijoux BOUTIQUE DE GRAVURE ET CADEAUX</p>	<p>POINTE DE TARTE ET CAFÉ 1⁹⁵ + taxe LA TARTERIE</p>					
<p>Pour 1⁹⁹ OBTENEZ UN SAC À VÉLO d'une valeur de 5.99 à 9.99 ou MASQUE DE BALLE pour recevoir Valeur 15⁹⁹ SPORTS EXPERTS</p>	<p>LIQUIDATION DE CHAUSSURES 29⁹⁵ à 39⁹⁵ BOUTIQUE NEWPORT</p>	<p>JUSQU'A 70% DE RÉDUCTION SUR TOUTE LA MARCHANDISE CITÉ CHAUSSURES</p>	<p>SÉLECTION DE BAS COLLANTS JUSQU'A 50% DE RABAIS CYNTHIA</p>	<p>33 1/3% à 50% DE RABAIS sur une grande sélection de marchandise printemps-été SMART SET</p>	<p>SOULIERS POUR DAMES à partir de 9⁸⁸ SOULIERS EN CUIR pour hommes 29⁸⁸ CHAUSSURES AGGIES</p>	<p>POP CORN GROS FORMAT 75¢ taxes incluses CONFISERIE DE L'ESTRIE</p>	<p>T-SHIRTS LNH, LNF, BASEBALL Rég. 15\$ 2 pour 24\$ 4 pour 40\$ LOGOPRO</p>	<p>2 CHEMISES JJ FARMER pour 44⁹⁵ Rég. 150\$ BOUTIQUE POUR LUI</p>					
<p>SPÉCIAL SURPRISE 10\$ BOUTIQUE NATURALIZER</p>	<p>DE 50% A 80% MARCHANDISE ESTIVALE Sélectionnée au magasin Quantité limitée SELECTION</p>	<p>LIVRE DE JEAN-MARC BRUNET «LA FORCE ET LA SANTÉ» Rég. 15.95 Spécial 5⁹⁵ LE NATURISTE</p>			<p>20% SUR TOUS LES PRODUITS VOLUMA ET 20% SUR POSE D'ONGLES COIFFEUR CONTINENTAL</p>	<p>BLOUSES ET BERMUDAS COORDONNES 24⁹⁸ YAN CARDO</p>	<p>50% DE RABAIS SUR ARTICLES SÉLECTIONNÉS EN MAGASIN Quantité limitée. SÉLECTION Jr</p>						



National

Les citoyens de Châteauguay craignent les excès des Mohawks

Montréal (PC)

La ville de Châteauguay est devenue un endroit à éviter ces dernières semaines. Aggressions armées, vols, tirs de mitraillettes, passages à tabac; les citoyens, témoins de plusieurs «faits divers», craignent de plus en plus les excès de leurs voisins de Kahnawake.

«Ils vont finir par tuer quelqu'un sans être inquiétés le moi d'abord par la police», déclare Tommy Gravino, 21 ans, qui a lui-même reçu plusieurs projectiles d'arme à feu dans les fesses, en avril, un cadeau des Mohawks à la détente facile.

La dernière victime est un chauffeur de taxi de 20 ans, résidant à Saint-Constant. Tôt mercredi matin, il a fait monter quatre hommes et deux femmes mohawks qui voulaient se rendre à Kahnawake. Munis d'une caisse de bière et d'un bâton de baseball, les Mohawks ont frappé le chauffeur derrière la tête et au visage, lui ont arraché un collier en or qu'il portait au cou et ont brisé son pare-brise. Avant de le laisser partir, les assaillants ont toutefois payé le pauvre malheureux qui jure qu'il ne remettra plus les pieds dans la réserve.

Plusieurs policiers et commerçants de Châteauguay ont observé une recrudescence des affrontements entre Blancs francophones et Mohawks de la réserve de Kahnawake depuis un certain temps. Une information confirmée par Michel Roy, porte-parole officiel de la police de Châteauguay. «Mais on voit également beaucoup de bagarres entre Blancs. Il y a 44 000 habitants à Châteauguay, nous ne sommes pas exempts de ces choses-là.»

Étudiants tabassés

Lundi soir, au cours de la Fête du Canada, trois jeunes étudiants de Châteauguay ont été tabassés par une quinzaine de jeunes Mohawks et des jeunes Blancs anglophones, devant un dépanneur Provisoir.

D'autres événements passés presque inaperçus jusqu'à maintenant inquiètent également la communauté châteauguaise. La semaine dernière, une résidente de la rue Salaberry a subi une véritable «attaque» de la part d'un groupe installé dans un bois de la réserve, tout près de chez elle.

«Il était quatre heures du matin, ils ont tiré une dizaine de balles avec

une mitraillette, et une de celles-ci a fracassé la vitre de ma porte-fenêtre», a expliqué cette mère de trois enfants dont le père est un ancien policier de Châteauguay. Elle refuse de s'identifier, de peur de subir de nouvelles représailles.

La même nuit, des brigands ont logé une balle dans la carrosserie de la voiture d'un voisin. Un autre résident de la rue Salaberry a découvert une balle de carabine dans sa piscine.

Selon plusieurs témoins anonymes, des hommes armés tirent des balles de mitraillettes «plusieurs fois par semaine» depuis des mois entiers, et ce, sans qu'aucun corps policier ne réagisse. «On ne sent plus en sécurité. Je comprends que les Mohawks aient des fusils pour aller à la chasse, mais là, ils ne chassent pas», soupire l'un d'eux.

Enfin, il y 15 jours, deux Mohawks ont battu un jeune châteauguais pour lui soutirer la somme de trois dollars.

Enquête infructueuse

Dans chacun de ces cas, la police n'a pas appréhendé de suspect. Depuis qu'il a reçu une salve de coups de feu, Tommy Gravino, invalide, sans travail et sans indemnisation de la part du gouvernement, est déçu parce que l'enquête n'a rien donné jusqu'à maintenant. Un porte-parole de la SQ confirme que les enquêteurs sont toujours à la case départ. «Cet événement s'est passé à l'intérieur de la réserve. Il nous a donc été difficile de recueillir les éléments de preuve», a précisé Pierre Lemarbré.

La police de Châteauguay et la Sûreté du Québec qualifient tous ces événements de «gestes isolés». Ils admettent cependant leur impuissance devant la situation, puisqu'ils n'entrent pas dans la réserve indienne. L'inspecteur Serge Dion, de la police de Châteauguay, souligne qu'il a une «bonne indication des suspects de l'attaque du dépanneur» de lundi soir dernier. Il doit transmettre avant le week-end des noms à la police de Kahnawake. «Ils devraient nous donner un bon coup de main», poursuit-il.

Les Châteauguais attendent avec appréhension le prochain fait divers. Tommy Gravino, qui vit avec sa mère, songe sérieusement à déménager dans un endroit plus paisible. «La SQ devra ériger un barrage autour de la réserve et contrôler tout ce qui entre et sort de là, s'ils veulent vraiment que ça se calme.»

Dix week-ends à l'ombre pour avoir lapidé des autochtones

Montréal (PC)

Qualifiant de «pour le moins troublants» les propos du juge de la Cour du Québec qui a libéré sans condition un des résidents de LaSalle qui ont lapidé des Mohawks l'été dernier, la Cour d'appel a cassé cette décision et imposé une peine de 10 week-ends de prison à Yvon Breault, 41 ans, de LaSalle.

C'était le 28 août 1990, au plus fort de la crise amérindienne. On s'attendait à une offensive de l'armée à Oka et Kahnawake. Les femmes, les enfants et les vieillards mohawks de Kahnawake avaient obtenu un sauf-conduit pour se rendre, en empruntant le pont Mercier, dans l'île de Montréal.

A TRAVERS LE PAYS

Sauvée par son frère de 10 ans

Charlesbourg (PC) — La petite Stéphanie Jean, 19 mois, doit une fière chandelle à son grand frère Erik, 10 ans, qui, mercredi soir, l'a tirée de la piscine familiale où elle venait de tomber.

L'incident s'est produit à l'heure du souper, au moment où les parents des deux enfants avaient momentanément perdu de vue leur fille.

Bambin attaqué par un puma

Lillooet, C.-B. (PC) — Un bambin de deux ans attaqué par un puma, hier en Colombie-Britannique, a eu la vie sauve grâce à sa monitrice de sa garderie, qui a lutté à mains nues pour libérer l'enfant de la gueule de l'animal.

Larrane Leach a raconté que l'animal est arrivé derrière le petit Michael Allen et l'a attrapé par la tête. «J'ai couru, saisi l'animal par la peau

44% des Canadiens veulent moins de taxes

Ottawa (PC) — Quarante-quatre pour cent des Canadiens souhaitent une réduction des taxes sur les produits du tabac, indique un sondage réalisé à l'échelle nationale par Réalités canadiennes, pour le compte du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac (CCFPT).

Blessés par une explosion d'ammoniaque

Montréal (PC) — Un ingénieur de 60 ans, Morty Wallace, a été sauvé en extrême alors que son assistant, André Lauzon, 28 ans, a subi de graves blessures, lors d'une explosion à l'ammoniaque survenue hier matin à

Lentement, sans que personne ne s'en aperçoive, celle-ci a descendu les marches de la piscine creusée, pour rapidement se retrouver complètement submergée.

Erik, qui jouait près du tremplin, a entendu un léger clapotis. Voyant sa soeur flotter sur l'eau, il s'est précipité pour la sortir de là.

du cou et me suis mise à le secouer», a raconté la jeune femme. Le fauve a lâché sa proie et s'est enfui après qu'elle l'eût saisi par les pattes de devant et fixé droit dans les yeux, en le poussant «de toutes mes forces».

Le petit Michael a été admis à l'hôpital, où on a dû lui faire 40 points de suture pour refermer des blessures au visage et au dos.

Le sondage, réalisé dans la semaine du 24 juin, révèle aussi que 27 pour cent des Canadiens optent pour le maintien de ces taxes à leur niveau actuel, tandis que 22 pour cent favorisent d'autres augmentations. Sept pour cent des répondants étaient indécis ou n'avaient pas d'opinion.

Lachine, à l'ouest de Montréal. L'accident s'est produit vers 8h45 dans la salle des machines de la compagnie Frigo-Québec, laquelle se spécialise dans la congélation des viandes.

L'avis d'évacuation prolongé pour Ragueneau et Betsiamites

André BELLEMARE Baie-Comeau (PC)

La grogne et l'impatience risquent de gagner plusieurs des évacués de Ragueneau et de la réserve montagnaise de Betsiamites, par suite de la décision de prolonger l'évacuation des quelque 3800 personnes.

C'est à l'issue d'une réunion plus longue que prévue, hier soir, entre notamment le maire de Ragueneau, Georges-Henri Gagné, le chef par intérim de Betsiamites, Pierre Hervey, et le directeur de la Sécurité civile, Bernard Boucher, que la décision a été prise.

M. Boucher a expliqué que «l'avis d'évacuation demeurera tant et aussi longtemps qu'il ne se produirait pas de changements majeurs dans les conditions de feu».

Par ailleurs, il n'est pas question d'évacuer les gens de Colombie, une localité de 1110 habitants située à environ 90 kilomètres à l'ouest de Baie-Comeau.

Le maire de cette municipalité, Marcel Montreuil, a confié hier que les citoyens avaient vu pour la première fois une colonne de feu surgir au-dessus de la forêt.

Montagnais impatients

Il semblerait, selon des conversations avec des gens de la réserve, que les Montagnais déplacés vers Sept-Îles et les Escoumins seraient de plus en plus anxieux de revenir à la maison. Leur situation ne serait pas très conforta-

Alex BINKLEY Ottawa (PC)

Le ministère des Transports nie que le gouvernement ait l'intention de constituer une «police de la drogue» dans le cadre de son projet de tests de dépistage à l'intention des travailleurs de l'industrie des transports.

«Aucun nouvel inspecteur ne sera embauché pour ce programme», a assuré jeudi le directeur exécutif des politiques sur l'abus de drogues et d'alcool, M. Ted Rudback, qui réagissait aux allégations de syndicats voulant que le ministère s'apprête à

Une loi pour prévenir l'écoute des conversations sur des téléphones cellulaires?

Ottawa (PC)

Le Parlement devrait légiférer rapidement pour prévenir l'écoute des conversations privées sur des téléphones cellulaires.

C'est ce que recommande le Commissaire à la protection de la vie privée Bruce Phillips, dans son premier rapport annuel au titre de chien de garde de la vie privée des Canadiens. M. Phillips cite le cas de l'ex-avocat général de Colombie-Britannique

Shirley Thérout déclarée non coupable de 98 accusations de publicité trompeuse

Montréal (PC)

Le tribunal criminel a libéré hier la chanteuse montréalaise Shirley Thérout de 98 accusations de publicité trompeuse, relatives à des produits dit «amaigrissants».

La poursuite, assumée par le ministère fédéral de la Consommation et des Corporations, a toutefois décidé d'en appeler de cette décision du juge Jacques Coderre, de la cour du Québec.

Les annonces litigieuses avaient été publiées dans quelques journaux de Montréal, au printemps et à l'automne 1987.

Déchets dangereux: cinq entreprises condamnées à payer des amendes

Sainte-Foy (PC)

Quatre entreprises québécoises viennent d'être condamnées à payer des amendes de 5000 \$ chacune pour avoir enfreint une fois le Règlement sur les déchets dangereux, tandis qu'une cinquième versera 7800 \$ car



Joachim Copeau, un Montagnais de 78 ans, fait partie de ceux qui ont décidé de rester à Betsiamites, malgré l'avis d'évacuation.

ble, surtout à Malienam, à Sept-Îles, selon des sources.

Une conférence de presse des chefs

doit d'ailleurs se tenir ce matin à Sept-Îles à ce sujet.

Au sujet des feux de forêt, la situa-

tion n'a pas évolué beaucoup pour une cinquième journée hier dans la région de Baie-Comeau.

«Nous avons été chanceux; ça aurait pu être pire», a dit d'entrée de jeu, hier, le porte-parole de la Société de conservation de la Côte-Nord, Louis Boudreau, à la conférence de presse quotidienne sur l'état de la situation des feux de forêt.

Cette chance est venue du fait que les vents étaient très légers dans la région nord de Baie-Comeau en ce jour de soleil et de chaleur (25 degrés). L'absence de vent a eu cependant pour résultat de faire retomber une épaisse fumée qui a rendu extrêmement difficile le travail des 175 combattants à la ligne de feu.

L'incendie a continué de consumer la forêt mais n'a pas progressé pour la peine. La présence d'une fumée dense a également ralenti considérablement le déversement d'eau par les appareils CL-215. A ce propos, on a indiqué hier que l'Ontario allait prêter deux avions cisternes pour intensifier la lutte aux côtés de la dizaine déjà sur les lieux.

Les spécialistes prévoient pour aujourd'hui des vents légers encore et insuffisants pour désengager la ligne de feu, a expliqué M. Boudreau.

Si seulement cette pluie tant attendue se mettait à tomber. On la souhaite tellement qu'hier, à la radio de Baie-Comeau, les gens étaient encore invités à assister à une messe, à réciter le chapelet et à une heure d'adoration afin de forcer la main divine.

Ottawa nie vouloir former une «police de la drogue» auprès des travailleurs

Alex BINKLEY Ottawa (PC)

Le ministère des Transports nie que le gouvernement ait l'intention de constituer une «police de la drogue» dans le cadre de son projet de tests de dépistage à l'intention des travailleurs de l'industrie des transports.

«Aucun nouvel inspecteur ne sera embauché pour ce programme», a assuré jeudi le directeur exécutif des politiques sur l'abus de drogues et d'alcool, M. Ted Rudback, qui réagissait aux allégations de syndicats voulant que le ministère s'apprête à

créer une escouade d'inspecteurs qui auraient le pouvoir, en vertu d'une loi qui doit être soumise aux Communes cet automne, d'imposer des tests de dépistage aux travailleurs.

«Nous recourrons aux services des inspecteurs de la sécurité des transports déjà en place, et ils seront mandatés pour s'assurer que les employeurs mettent sur pied des programmes d'éducation et d'aide aux employés», a dit M. Rudback.

Les programmes d'éducation devront informer les travailleurs des effets de la drogue et de l'alcool sur eux. Les programmes d'aide fourniront services et conseils aux employés chez qui on aura identifié un problè-

me de toxicomanie ou d'alcoolisme.

Les inspecteurs seront cependant autorisés à empêcher toute personne apparemment droguée ou ivre de continuer à travailler, et pourront imposer des tests à quiconque aura été impliqué dans un accident. Sans faire partie de leur définition de tâche régulière, cela leur permettra néanmoins d'agir en cas de problème, a indiqué un porte-parole du ministère.

Le gouvernement entend commencer à faire passer des tests à quelque 250 000 employés de sociétés de transport dont les emplois ont des conséquences directes pour la sécurité comme les pilotes de ligne, les ingénieurs et les mécaniciens.

Ceux-ci seraient dans l'obligation de subir des tests après tout accident, ou un accident évité de justesse, au cours d'examen médicaux de routine et avant leur embauche ou leur transfert dans un poste ayant des conséquences pour la sécurité.

Plan contesté

Plusieurs syndicats ont exprimé leur appui au plan gouvernemental, qui a cependant été durement critiqué par le Commissaire à la protection de la vie privée Bruce Phillips, et par le Congrès du travail du Canada, qui s'oppose aux tests de dépistage de drogue sur les lieux de travail.

Les archivistes médicales ne croient pas que la confidentialité soit menacée

Québec (PC)

Contrairement aux médecins, les archivistes médicales du Québec soutiennent que le projet de réforme de la santé ne met pas en péril la confidentialité des dossiers médicaux.

L'Association québécoise des archivistes médicales (AQAM), qui compte quelque 900 membres, croit qu'il est de son devoir de rassurer la population à la suite des déclarations de médecins qui voient dans le projet de réforme du ministre Marc-Yvan Côté, une atteinte au secret professionnel.

Selon Mme Anne Groleau, relationniste de l'AQAM, les malades n'ont pas à craindre que des éléments de leurs dossiers médicaux soient divulgués sans leur consentement. Les archivistes médicales continueront après la réforme, comme elles le font depuis plus de 25 ans, à veiller à l'application rigoureuse de la loi, assurant ainsi la protection de la vie privée des bénéficiaires.

L'AQAM, qui est composée à 99 pour cent de femmes, ne voit rien dans le projet de réforme qui vienne compromettre la confidentialité des dossiers médicaux. Il est nécessaire, dit Mme Groleau, que le ministre et les régies régionales continuent d'obtenir certains renseignements pour des fins de recherche, de planification, de statistique et de contrôle.

Il importe cependant, d'ajouter Mme Groleau, que la réforme ne reconnaisse ce droit qu'aux renseignements qui sont nécessaires et, en aucun moment, la personne doit être identifiée comme le prévoit d'ailleurs, dit-elle, un amendement soumis par le ministre Côté.

Les médecins ne sont pas les seuls à manifester des craintes. Le Barreau du Québec croit aussi que la réforme proposée portera atteinte à la vie privée des usagers en ne donnant aucune garantie que la confidentialité des renseignements les concernant sera respectée.